



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MAI 2010

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Prê-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/

Le vendredi 28 mai 2010 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 21 mai 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire : Même s'il n'y a pas nécessité lors d'une séance de questions orales de procéder à un appel nominal et malgré l'inutilité de procurations puisqu'il n'y a pas de vote, si vous le voulez bien nous allons quand même désigner un secrétaire de séance et procéder à un appel pour savoir qui était là sans que cela ait une valeur de quorum :

Monsieur Jonathan GENSBURGER est désigné Secrétaire de Séance à l'unanimité.

Présents : M.LEONETTI, M.GONZALEZ, M.PAUGET, M.ROUX, Mme TORRES FORET DODELIN, Mme DUMONT, M.PERUGINI, Mme PUGNAIRE, M.DULBECCO, M.RAMBAUD, Mme CANOVA, M.GENTE, Mme TROTOBAS, Mme BOUFFIER, M.AMAR, Mme THOMEL, M.PADOVANI, Mme LHEUREUX, Mme MEUNIER, Mme DOR, M.CHIALVA, M.CHAUSSARD, M.GASTALDI, M.BARBERIS, M.DAHAN, Mme LONVIS, Mme SAVALLI, Mme CURTET, Mme GAILLOT, Mme BADAOUI, M.GENSBURGER, M.MONIER, Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M.MOLINE, M.PIEL, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M.AUBRY

Procurations :

Mme MURATORI à Mme PUGNAIRE
Mme BOUSQUET à M.GONZALEZ
M.BIGNONNEAU à Mme BOUFFIER
Mme BLAZY à Monsieur le Maire
Mme DEPETRIS à M.GENSBURGER
M.GILLI à Mme TROTOBAS
M.DUJARDIN à Mme VERCNOCKE
M.LA SPESA à Melle DUMAS

Absents excusés : M. SEITHER et M. BAYLE

Présents 39/ Procurations 8/Absents : 2

Monsieur le Maire : Sur la forme est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on passe les questions groupe par groupe, plutôt que de commencer d'abord les questions débat dans un premier temps et passer ensuite aux questions sans débat, je trouve que c'est peut-être mieux d'avoir une alternance ?

La règle, je le rappelle pour tous, est que les questions sont déposées mais un certain nombre d'entre vous en ont modifié le texte, non pas dans l'esprit mais dans la forme, au dernier moment, après leur dépôt. Bien entendu dans l'esprit il n'y a aucune raison de le refuser mais simplement pour l'Administration si on pouvait observer tous les mêmes règles ce serait mieux.

En ce qui concerne la qualité du débat, je vous demande d'essayer de faire en sorte en gros qu'une question n'excède pas une page, sinon ce n'est plus une question mais une déclaration et que la réponse ne dépasse pas une page. Enfin, le débat s'instaure quand il y a une question avec débat et s'arrête lorsqu'il s'agit d'une question sans débat. Cela permet d'avoir un dialogue un peu plus vivant que s'il y a une grande tirade, suivie d'une autre grande tirade.

On est aussi dans une opération qui est en grande partie informelle et que je souhaite vivante, on a changé déjà les durées, essayons de faire en sorte qu'on trouve le juste équilibre pour que le débat s'instaure et que chacun puisse dire ce qu'il a à dire et qu'en même temps on ne s'éternise pas sur telle ou telle question.

Madame VERCNOCKE : Monsieur le Maire et Mes Chers collègues, je tenais simplement à vous présenter les excuses de Gilles DUJARDIN et de moi-même qui est la cause du retard pour le détail des questions que nous vous avons quand même transmises après accord de tout le groupe parce que nous avons été victimes d'un petit chassé croisé entre l'Asie et le Canada, mais nous vous jurons, un peu tard, que nous ne recommencerons plus !

Monsieur le Maire : Comme le dit justement Eric PAUGET, l'espace de compétence de Renouveau s'étend à la mondialisation, on est content pour les antibois ! J'ai donné les instructions pour qu'on accepte les questions telles que vous les avez présentées.

Nous allons donc passer aux questions de la Majorité, je n'ai pas préparé une question très longue, je sais qu'un certain nombre de personnes se posent des questions et s'inquiètent ou espèrent sur l'aménagement Marena-Lacan, et bien que l'étude ne soit pas totalement achevée et que nous devons finaliser la présentation des études avant l'été, je voulais que Jean Pierre GONZALEZ, Premier Adjoint et Adjoint à l'Urbanisme, puisse nous faire le point sur la situation de cet espace particulier à enjeu et sensible.

Question	Avec débat
Rubrique	MARENDA /LACAN – ETUDE D'AMENAGEMENT - ORIENTATIONS

Monsieur le Maire : *Une étude d'aménagement urbain est actuellement menée sur le secteur Marena-Lacan. Bien que celle-ci ne soit pas encore achevée, pourriez-vous nous indiquer quelles en sont les grandes orientations ?*

Monsieur GONZALEZ : Merci Monsieur le Maire, je pense qu'aujourd'hui il s'agit de donner les grandes lignes d'un cahier des charges futur qui sera concrétisé, comme vous l'avez déjà souligné à plusieurs reprises, par un projet sous forme de dessin ou de maquette par l'Atelier national et par M. Alvaro, SIZA, un architecte de renommée internationale.

Aujourd'hui il s'agit de reprendre l'aspect de Marena-Lacan et aménager Marena-Lacan-Arène représente un enjeu majeur pour notre Commune et pour le centre ville, à plusieurs titres :

- tout d'abord, parce qu'il s'agit d'un lieu peu structuré d'une importante emprise foncière, qui sert plus de parking de surface que d'attraction, pour le commerce et l'animation du centre ville, situé en plein cœur de Ville, dans un environnement urbain exceptionnel composé du Port, de la vieille Ville et du Centre moderne ; ce qui caractérise cet endroit qui devra bénéficier d'un aménagement tout aussi exceptionnel que le périmètre ;
- ensuite, parce que ce site est un espace de transition qui doit mettre en relation la vieille Ville, le port Vauban et la Ville nouvelle ;
- également parce que sa composition devra réussir le pari de la greffe dans le tissu urbain existant, tant dans sa forme que dans ses fonctions ;
- enfin, parce qu'il va permettre de compléter les équipements de la Ville en matière de culture et de loisirs qui permettront de conforter le développement du commerce du centre ville.

Le site de Marena-Lacan est un site urbain situé en espace proche du rivage entre le Fort Carré et la vieille ville. Il borde un espace à enjeu selon la D.T.A (Directive Territoriale d'Aménagement approuvée en Conseil d'Etat le 9 décembre 2003) à la lisière du Port Vauban, du secteur des Pétroliers et de la gare d'Antibes.

Le ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) a lancé, courant 2008, une série d'ateliers. Nous avons eu la chance, suite à l'intervention de notre Maire et de la DTTM, d'être retenus comme site national avec quatre autres sites pour une étude faite par une équipe pluridisciplinaire de très grande qualité et c'est ce projet qui vous sera présenté au mois de juin prochain, le 21. A ce titre, Antibes et notamment le secteur des Pétroliers figure parmi les cinq sites littoraux sélectionnés au niveau national.

La démarche de l'Atelier littoral du MEEDDAT est tournée vers un élargissement du regard sur des échelles plus vastes permettant de passer d'une vision réglementaire à une vision stratégique. Effectivement il ne s'agit pas de faire du réglementaire comme les documents d'urbanisme le donnent simplement mais que l'on ait une fonction réfléchie, d'où ce cahier des charges important qui doit recevoir l'approbation avant l'exécution du projet.

Dans ce cadre, sous la conduite de Monsieur Alvaro SIZA, architecte de renom international et de Monsieur Michel CORAJOURD, architecte paysagiste, l'équipe projet est constituée de Avelino SILVA architecte, Edith GIRARD, architecte, Vacenbye ADER, paysagiste, Laurent DAVEZIES, économiste et Armand TRESVAUX DU FRAVAL, environnementaliste. Elle a travaillé depuis plus d'un an sur les pétroliers et la plateforme multimodale, ainsi que sur Marena Lacan, à notre demande d'ailleurs, puisque nous souhaitons que ce projet sur lequel on réfléchit depuis plusieurs années déjà, puisse être pris en main par une équipe de très grande qualité que la Commune n'aurait pas été en mesure de s'offrir si le ministère de l'Aménagement et du Territoire n'avait pas pris les devants pour en régler les frais et qui est venue à plusieurs reprises sur le site de notre ville.

Les compétences de cette équipe sont associées aux expertises de l'Architecte des Bâtiments de France, de la Direction départementale des Territoires et de la Mer, de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis et de la Ville d'Antibes.

Elle est chargée :

- de réfléchir sur les possibles évolutions du Port Vauban et des abords du Fort Carré,
- de définir l'aménagement nécessaire à la requalification des terrains Mauro et de l'ancien site des pétroliers laissé en friche depuis plusieurs années,
- de proposer une réflexion élargie du devenir de la ville et des accroches urbaines à aménager avec le centre historique notamment le site Marena-Lacan-Arène et les quartiers avoisinants afin de relancer une dynamique urbaine globale c'est-à-dire multi fonctionnelle : commerces, logements pour actifs, logements sociaux.

L'équipe projet rendra ses conclusions le 21 juin prochain, comme je l'ai dit précédemment.

Concrètement, cette opération doit favoriser l'évolution urbaine et sociale du quartier et réaliser la rénovation urbaine dans le respect des occupations existantes. Effectivement c'est un endroit, comme je l'ai indiqué précédemment, majoritairement occupé par du parking mais il y a quelques autres fonctions telles que des écoles, logements en partie, commerces en partie, mais tout cela doit se retrouver dans le projet finalisé :

- par la mise en valeur du bâti et la diversité de son occupation, par une offre de logements à des prix compatibles avec les ressources des actifs ;
- par la requalification des espaces libres publics et privés, retrouver des places nouvelles.
- par l'accompagnement de l'activité économique et le renforcement du commerce central,
- par une attention particulière à la gestion des déplacements.

Je pense que compte tenu de ce que je viens d'avancer, en particulier sur les écoles, peut-être que Georges ROUX pourrait développer la partie école Paul Doumer pour savoir ce qu'il est possible de faire.

Monsieur ROUX : Oui très rapidement, mes Chers Collègues il est prévu dans le cadre de ce projet de reconstruire l'école maternelle Paul DOUMER.

En effet, construits en 1950, le corps central et les préfabriqués n'offrent plus les conditions optimales d'enseignement et de pédagogie nécessaires aux nouveaux programmes de l'Education Nationale, et le réfectoire ne peut satisfaire la totalité des demandes d'inscription en restauration.

La nouvelle école sera dimensionnée pour répondre aux futurs besoins de ce projet d'urbanisation qui prévoit la construction de logements dans le cœur de Ville avec une prévision de 7 à 8 classes maternelles. Il y en a six actuellement.

L'ampleur et la complexité du chantier ne permettant pas de reconstruire sur site, l'école Paul DOUMER sera bâtie à proximité immédiate de son emplacement actuel.

Monsieur le Maire : Est-ce que l'opposition souhaite prendre la parole sur ce sujet ?

Monsieur PIEL : Oui, la première délibération sur l'espace Marena Lacan date du 28 février 2003, nous avons un peu plus tard désigné un bureau d'Etudes qui devait rendre ses conclusions pour fin 2004, ensuite il y a eu l'épisode de l'Atelier national, mais bien plus tard. Par contre puisque nous sommes sur un dossier, qui à mon avis est quand même sensible en cœur de ville, nous souhaiterions connaître le travail qui avait été réalisé à l'origine par le Bureau d'Etudes et qui, si je me rappelle bien par exemple, sur la question de l'école, traitait la question globalement avec l'Ecole Guynemer en particulier et l'Ecole Paul Arène.

Il y avait aussi et cela a été l'objet de beaucoup de débats, la question de la salle de cinéma, etc...

Là vous nous résumez globalement les intentions qui me conviennent quand vous parlez de logements pour actifs et de logements sociaux, effectivement dans cette zone cœur de ville, cela devrait quand même modifier la composition sociale puisque aujourd'hui nous avons essentiellement des bâtiments qui sont construits et qui ne sont pas habités, dans la dernière période en tous les cas, du côté de l'avenue Pasteur, de l'avenue Mirabeau, etc..., avenue Tiers aussi.

Cela nous convient et nous sommes prêts à participer et à faire avancer ce dossier, par contre nous aimerions quand même qu'un Conseil municipal ne chasse pas l'autre, même si c'est une séance de questions orales et je le répète, être informés des conclusions du bureau d'Etudes dont je vais retrouver le nom quelque part, tous ces documents sont les débats du Conseil sur la question.

Vous voyez qu'on a déjà bien discuté, et puis au-delà de la présentation succincte qui nous en est fait aujourd'hui, je pense qu'avant la présentation en Conseil municipal, nous devrions avoir une Commission Urbanisme sur ce projet et qui devra bien entendu être ouverte à tous les élus pour que nous puissions bien prendre connaissance et conscience de ce qui va changer sur cette zone.

Voilà en quelques mots ce que je voulais dire, effectivement, l'Atelier national travaille sur trois espaces qui ne sont pas présentés puisque là on parle de Marena Lacan, est-ce qu'il ne faut pas, je rappelle 2003 le premier dossier, on peut encore perdre six mois ! Ne peut-on pas avoir une vision d'ensemble de ces trois espaces : la gare multi-modale, les pétroliers et Marena Lacan. Que cela ne se fasse pas en Conseil municipal, je ne demande pas cela, mais simplement une Commission Urbanisme élargie où l'on puisse avoir une vision d'ensemble de ce qui peut changer et de ce qui va changer dans le centre ville.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur PIEL. Sur la forme je me suis beaucoup interrogé. L'Atelier national a travaillé, je ne conteste en aucune façon la qualité des gens qui y travaillent et je pense que c'est une chance pour Antibes d'avoir des personnes qui, de l'extérieur, viennent donner leur avis sur un espace urbain comme vous l'avez dit élargi.

Moi j'avais dans la tête mais peut être qu'il faut changer les choses : l'équipe de l'Atelier national va venir une fois à Antibes.

Ils ont donné cette date qui peut convenir aux uns et aux autres, je pensais que lors d'un Conseil municipal élargi pour la circonstance au Conseil de Développement siégeant dans le public, ouvert à la presse bien entendu, on aurait auditionné l'Atelier national et écouté ce qu'il pense.

Je le dis avec précision et avec clarté, il ne pense pas forcément comme le Maire d'Antibes, comme Gérard PIEL, comme les uns et les autres et c'est mieux que ce soit ainsi mais il va apporter un point de vue et c'est bien que tout le monde l'entende et moi j'aurais plutôt mis la Commission d'Urbanisme après. En effet, ils viennent, ils exposent, on leur pose toutes les questions possible, derrière on fait une Commission d'Urbanisme, c'est-à-dire qu'on s'approprie le projet et on dit ce qui convient et ce qui ne convient pas.

Il me semble qu'il vaut mieux une présentation ouverte au Conseil municipal qui n'est pas réuni en Conseil municipal mais qu'on convoque à cette occasion, de convoquer également le Conseil de Développement qui réfléchit à un aménagement de la ville future etc..., de faire un premier train d'exposition par l'Atelier, ensuite de faire les questions que chaque conseiller peut poser, en disant pourquoi vous avez fait cette optique, pourquoi vous faites tel choix et pas autre chose, puis passer ensuite aux délégués du Conseil de Développement, au Président et puis aux Vice Présidents et puis sur l'ensemble de cette connaissance qu'on a du dossier... on n'est pas à trois mois près, je suis d'accord avec vous et la réflexion se situe aussi comme l'a dit Georges ROUX sur la réflexion des écoles qui sont tout autour avec l'avenir du centre ancien.

Je passe la parole à Francis PERUGINI.

Monsieur PERUGINI : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, concernant l'aspect économique de cet espace, il y a un constat, en fait dans le cœur de ville dont parlait Monsieur le Maire, chacun sait que l'on a le centre ville qui est le centre moderne et le centre ancien. Nous avons, comme c'était convenu et c'était l'un des éléments évoqué par Monsieur le Maire, travaillé sur un observatoire économique avec je dirais un inventaire des cellules commerciales pour connaître la situation puisque dans toute chose il faut d'abord faire un constat.

Et bien entendu, nous avons fait la remarque, il faut renforcer le tissu commercial antibois pour apporter les services commerciaux nécessaires à la fois aux habitants et à nos visiteurs.

Alors l'espace Marena-Lacan c'est une chance, une chance parce que c'est un espace qui est maîtrisé par la ville, situé entre les deux pôles, le centre ville et le centre ancien. Chacun sait, on peut en faire la remarque, que notre activité commerciale est concentrée sur un axe qui est une voie qui est Wilson-République-Clémenceau.

J'oserai dire que c'est presque une arrête de poisson puisqu'on a des axes qui sont perpendiculaires : Foch, les Frères Olivier, Boulevard Albert 1^{er}, Guynemer, Lacan, jusqu'à Thuret. A chaque fois ce sont des parties commerciales, c'est un axe marchand qui est droit, le but dans les villes, c'est d'avoir des axes marchands où en fait on fait des tours, on fait des boucles et en plus cette arrête permet de relier des différents marchés : cours Masséna, Barnaud, Lacan, etc.. Et je vous rappelle que nous avons plus d'un marché par jour, toute la semaine.

Donc sur cet espace qui est contraint, c'est une opportunité unique de créer effectivement là un espace marchand qui incite à créer des flux et qui en fait renforce l'attractivité de la ville, avec en plus, bien entendu, quelque chose qui est souhaité par les antibois depuis longtemps, c'est compléter l'offre en salle de cinéma, qui est un espace plus ludique où en fait on attire du monde.

Le but de créer des équipements commerciaux avec des surfaces plus importantes parce que si nous voulons attirer des enseignes commerciales qui manquent à Antibes, il nous faut des surfaces plus importantes que les boutiques actuelles. Pour information, dans le centre ancien, les boutiques en gros sont inférieures à 30 m² en moyenne. Donc un manque d'offres qui est très important.

L'espace Marena Lacan est véritablement une opportunité qu'il faut savoir saisir pour conforter l'attractivité de la Ville, sans oublier que le nautisme est une activité essentielle pour la Commune qui est reconnue au niveau européen pour son savoir faire et la proximité de Marena Lacan avec le port doit permettre effectivement de répondre à une demande du monde du nautisme pour un certain nombre de locaux et puis faire une liaison comme d'ailleurs on peut le voir sur le plan, entre le port, le centre ancien, le centre ville, c'est véritablement un peu une rotule qui est vraiment un espace stratégique.

Monsieur AUBRY : Ce n'est pas une intervention par rapport à ce que disait Monsieur PERUGINI mais par rapport à ce qui a été présenté avant.

On a déjà parlé de cet espace en 2003, vous aviez fait une présentation en Conseil municipal, notre collègue Gérard PIEL l'a rappelé, l'espace Marena Lacan avait déjà fait l'objet d'une question débat déposée par la Majorité en septembre 2004 et le groupe Union pour Antibes Juan les Pins avait déposé une question le 30 octobre 2009.

Là je suis assez surpris qu'il y ait peu d'informations qui soient données par rapport aux années antérieures, tout ce que je vois comme information nouvelle et je la prends comme telle, c'est positif, vous nous dites qu'on en débattera le 21 et le 22 juin lors d'un Conseil municipal élargi ce qui a l'air d'être une bonne idée.

Par contre, on aborde beaucoup moins que lors des séances précédentes le détail puisqu'on parle plus d'une marque, d'une grande surface culturelle, comme c'était le cas lors des précédents débats, je vois là notamment que la Poste, d'après la diapo que nous avons en face de nous, est exclue du périmètre, je suppose que France Télécom n'a toujours pas vendu cet immeuble. En 2003, France Télécom était censé vendre tous ses bâtiments en France, d'après ce que j'ai lu du document du Conseil municipal auquel je ne siégeais pas à l'époque.

Je suis donc assez surpris que cette question figure comme question débat, déposée par la Majorité, avec si peu d'informations nouvelles, je note la date des 21 et du 22 juin mais j'aimerais bien avoir plus de précisions parce que sinon on peut difficilement faire un débat à moins de redire ce qui a été dit, il y a six ans, il y a cinq ans, ou l'année dernière.

Monsieur le Maire : Je comprends vos interrogations mais néanmoins je vais essayer d'apaiser vos inquiétudes et surtout apporter un certain nombre de précisions.

Tout d'abord ce que vous avez sur les diapositives projetées, c'est l'emprise foncière qui appartient à la ville et ce n'est pas négligeable, et ce que nous avons présenté en 2003, c'était des volumes, des cubes qui montraient, à ma demande, comment on pouvait à la fois aménager cet espace mais le faire de manière financière neutre. Je le dis et je continue à l'affirmer, dès l'instant où la ville dispose de ces espaces, en matière patrimoniale, elle peut se permettre de construire, et il y aura des constructions publiques : les écoles, qui coûtent de l'argent, il y aura des constructions privées : les commerces qui rapportent de l'argent et des constructions mixtes : l'habitat, l'habitat social coûte de l'argent, mais l'habitat privé rapporte de l'argent.

Dans une période que tout le monde reconnaît comme être une crise internationale exceptionnelle, quel qu'en soit le débat sur la cause, il me paraît sage que nous ayons à l'esprit que la première étude était une étude en volume et en constructibilité, le système s'équilibre.

Le deuxième débat qu'il y a aujourd'hui est un débat qui ne montre pas de volumes, j'ai suffisamment souffert d'avoir montré des nombres d'étages et de volumes, en disant on veut mettre des cubes sur Lacan Marena, donc comme je me méfie de l'image lorsqu'elle est virtuelle, je préfère qu'on raisonne entre nous.

Qu'est-ce qu'on dit de plus ? On dit ce qu'a dit Francis PERUGINI sur l'économie, qu'il faut prendre en compte une activité scolaire dans ce centre ville surtout si on y réinjecte une partie d'habitat pour actifs et on élabore aujourd'hui, dans un test avec l'opposition, un début de cahier des charges. Parce qu'en réalité lorsque Alvaro SIZA va venir, moi il m'a toujours présenté que des volumes, il ne m'a jamais présenté une architecture élaborée, c'est un urbaniste, c'est un atelier d'urbanisme et non d'architectes.

Si on se met d'accord à partir d'un cahier des charges que l'on débat aujourd'hui, je le dis de manière tranquille et apaisée, qu'on se base ensuite sur ce que disait Gérard PIEL, sur une vision non pas Marena Lacan mais sur une vision plus globale, quelle est la constructibilité, comment on organise cet espace dans les dix, vingt ans à venir, avec un phasage, à ce moment là on est capable de faire le cahier des charges et de le lancer.

Ne vous attendez pas le 21 à ce que l'on vienne vous montrer un projet avec des tuiles romaines et des espaces avec le porche, etc..., ce sont des espaces conceptuels qui vont être montrés.

Il me semble donc que l'on rentre dans la démarche pragmatique qui consiste à dire : « *et on met quoi dans le cahier des charges ?* » Et si l'on est à peu près d'accord sur ce qu'on met dans le cahier des charges, il suffit ensuite d'indiquer le nombre de mètres carrés qu'on met en face, de regarder les volumes tels que l'Atelier national les a proposés et de les modifier en Commission d'Urbanisme :

plus hauts, plus bas, plus petits, plus grands, plus carrés, plus rectangulaires, plus triangulaires, etc.. et ensuite on lance le cahier des charges et il reviendra à ce moment-là des projets architecturaux que nous aurons à choisir.

La démarche, aujourd'hui, pour résumer, c'est premièrement nous savons désormais que le volume de constructibilité Marena Lacan nous permet de réaliser un programme qui est sans frais pour la Ville d'Antibes, deuxièmement nous proposons à ce qu'il y ait dans ce cahier des charges la reconstruction d'une école, Georges ROUX l'a dit, une attractivité commerciale, avec il me semble, c'était mon idée initiale, on peut être battus en brèche, mais il me semble qu'elle n'est pas si mauvaise que cela, de l'activité cinématographique et un pôle culturel qui vient entre la médiathèque et le Musée Picasso, dans un espace à terme piéton puisque les parkings organisés autour piétonnissent l'espace. C'est là-dessus qu'à mon avis on peut avancer ensemble, on ne peut être d'accord sur tout mais on peut au moins avancer sur cette idée de cahier des charges.

Et sur l'aménagement je vais donner la parole à Cléa PUGNAIRE, parce qu'après quand on dit on met une école, etc ; comment on fait un aménagement urbain, si Cléa veut bien nous donner son avis, et si le débat se construit autour de ces éléments là, le 21 on a déjà une partie du cahier des charges en tête, on critique au bon sens du terme ce que l'on voit et on va en Commission d'Urbanisme.

Madame PUGNAIRE : En effet l'objectif est de répondre aux attentes des usagers en termes de fonctionnalité et de qualité, le statut de cet espace en cœur de ville et particulièrement son rôle stratégique de liaison, détermineront les équipements urbains qui y seront implantés : éclairage public, signalétique, bancs, tout ce qui se révélerait nécessaire.

Ce nouvel aménagement devra également tenir compte du rôle social de ce lieu d'échange, de rencontres, de détente et de loisirs. Il sera donc ludique, attractif et convivial pour offrir à l'habitant et au visiteur une qualité d'ambiance prenant en compte l'identité propre de la vieille ville.

Préfigurant cette démarche, tout récemment, une nouvelle aire de jeux pour enfants, face à l'école Paul Doumer, a été totalement rénovée, cet équipement devra être intégré au futur aménagement.

Par ailleurs un Point d'Apport Volontaire des déchets a été installé à l'angle de la Place des Martyrs de la Résistance pour favoriser le tri sélectif.

La place du végétal sera privilégiée dans l'esprit Méditerranéen. Le nouvel aménagement devra valoriser le patrimoine végétal déjà mis en place (rue lacan, rue Championnet) tout en le renforçant.

Pour conclure, l'ensemble des composants de l'aménagement urbain de l'espace public et privé devra contribuer à offrir un paysage cohérent et harmonieux, des cheminements confortables aux piétons, la lisibilité nécessaire aux activités commerciales en évitant barrières et coupures.

Ce sont les grandes lignes d'un aménagement qui devrait être de qualité, c'est ce que nous attendons.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions avant que je donne la parole à Jean Pierre GONZALEZ pour conclure ?

Monsieur MOLINE : Je voudrais avoir une précision concernant la Place des Martyrs parce que Cléa PUGNAIRE vient de dire que l'espace de jeux pour enfants devant l'école sera conservé, par contre sur la diapo, on voit que cette zone est hachurée et fait donc partie de l'îlot Marena Lacan. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est plus précisément parce que je pense que la forme en L de cette place des Martyrs de la Résistance sera peut-être à remettre en cause.

Monsieur le Maire : Monsieur Moline, je crois que j'ai bien fait de ne pas présenter les choses « en volumes » !

On vous présente un plan de la Ville qui n'est pas contestable, on dessine en jaune ce qui appartient à la Ville, ensuite on essaie de dire ensemble ce qu'il faut.

Je vais résumer très simplement : Cléa PUGNAIRE nous dit « *je veux un espace convivial* », Gérard PIEL dit « *je veux qu'on réfléchisse sur les trois espaces en même temps* », Pierre AUBRY dit « *quoi de neuf dans le cahier des charges* », Georges ROUX apporte une précision en disant « *moi l'école Paul Doumer, je ne peux pas la raser, il faut reconstruire* », et donc on avance sur un cahier des charges ensemble. Mais ne croyez pas que ce qui est hachuré ou pas hachuré est destiné à être ou ne pas être.

En même temps quand l'Atelier national va arriver, s'il a rasé un jardin, il a rasé un jardin c'est son problème, il propose simplement.

Essayons de ne pas rentrer dans le détail d'une phase, nous sommes dans un cahier des charges, ensuite si on est d'accord sur le cahier des charges, je pense qu'on peut l'être. En effet, qui peut être contre le fait que l'aménagement doit être un espace aéré avec de la végétalisation et de l'espace convivial ?

Qui va être contre le fait de dire on ne barre pas une école et on la reconstruit au contact et en coordination avec les écoles existantes et en particulier l'école Guynemer ? Qui peut être contre le fait de dire il faut de l'attractivité commerciale pour faire le lien ? Et qui peut être contre le fait de dire on a besoin d'habitants pour que la ville soit vivante et qu'on ne soit pas dans une ville qui, à terme, aboutisse à une ville dans laquelle les volets sont fermés l'hiver et s'anime uniquement pendant la saison estivale et donc il faut faire du logement social.

Si on part là-dessus et qu'on regarde les mètres carrés et qu'à partir de l'Atelier national on nous apporte une vision extérieure que nous ne sommes pas obligés de partager mais que nous devons quand même regarder avec respect pour sortir de l'antibo-antibois et du débat qui est toujours autour de ce qu'on fait, que fait on de la place du 8 mai, etc..

Prenons le cahier des charges, faisons le ensemble, élargissons l'espace, revenons en Commission d'Urbanisme et votons un cahier des charges ensemble.

Honnêtement il y a des moments où la démocratie fait qu'il faut s'affronter parce que tout le monde ne pense pas de la même façon et le jour où tout le monde pense pareil c'est un totalitarisme et donc il est sain qu'il y ait une majorité et une opposition.

Voilà c'est la démarche que je vous propose aujourd'hui, je comprends l'impatience de Monsieur AUBRY, en tout cas, le 21 il y a une présentation, venez avec vos questions et titillons, comme nous avons commencé à le faire, l'Atelier national, pour qu'il nous dise pourquoi il fait cela et qu'il nous dise l'idée qu'il y a derrière le fait de construire à tel endroit ou à tel autre.

Monsieur PIEL : Madame PUGNAIRE a évoqué tous les qualificatifs de cet espace, à vivre, convivial... Je pense que puisque l'on part de zéro et c'est très bien, il faut aussi réfléchir à un espace où des gens vont travailler puisqu'il y aura les commerces, les espaces culturels, etc..

Je ne sais plus qui a dit il y a des commerces de 30 m² dans la vieille ville, effectivement il n'y a pas beaucoup d'offres commerciales dans ces commerces, mais c'est souvent un supplice pour les gens qui travaillent à l'intérieur, en terme tout simplement de vie de tous les jours, je pense qu'on peut y rajouter un espace à travailler pour les gens qui travailleront dans ces commerces, dans tous ces espaces culturels, etc.. Je pense que c'est important puisqu'on en est au cahier des charges de le souligner.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas bien compris...

Monsieur PIEL : Si vous n'avez pas compris, par exemple aujourd'hui dans la vieille ville il y a des commerces sans toilettes, des commerces où l'on ne peut même pas boire un verre d'eau, etc.. Dans cet espace il faut aussi réfléchir comment les gens qui vont travailler là, le feront de façon correcte.

Monsieur le Maire : D'accord, je n'avais pas compris, je pensais que vous parliez d'un espace spécifique.

Monsieur PIEL : Je ne demande pas de local syndical !

Monsieur le Maire : j'avais cru comprendre !! Je passe la parole à Jean Pierre GONZALEZ pour conclure.

Monsieur GONZALEZ : Je crois que finalement c'est bien d'avoir ce débat qui nous permet de recueillir les réactions, y compris de l'opposition, qui donnent certaines précisions et qui sont prises en compte dans ce cahier des charges mais ce sera encore mieux lorsque Alvaro SIZA présentera le projet avec des volumes et des fonctions proposés par lui et que chacun avec le C2D pourra apporter des réponses et des questionnements pour savoir comment cela va fonctionner.

Simplement je crois qu'en 2004 ou 2005 l'étude s'est faite avec la même volonté d'occuper cet espace dont nous avons le foncier en presque totalité, quoique depuis le foncier s'est encore étendu puisque nous avons passé quelques délibérations au Conseil municipal pour acheter des emprises supplémentaires sur cet espace là ce qui donne encore plus de manœuvre pour réaliser un projet adapté.

Par ailleurs, nous avons surtout axé le projet sur le cinéma, comme c'était notre idée au départ, puisque je vous rappelle, qu'à l'époque, Monsieur le Député Maire a été souvent sollicité, plus d'une fois, par des demandeurs qui voulaient construire des multiplex en périphérie et qu'on en connaît les conséquences : désertification du centre ville et création quelquefois de problèmes sécuritaires à ce moment là. Cette résistance a donc porté ces fruits puisque maintenant il y a plusieurs spécialistes de salles de cinéma qui veulent s'implanter dans le centre d'Antibes et qui feront l'armature sans doute de ce projet.

A l'époque, l'étude qui avait été faite avait minimisé le problème du logement et du logement social, c'est un peu ce qui nous avait interloqué en disant que ce projet ne pouvait pas correspondre à ce que nous attendions d'un projet global avec la mixité fonctionnelle. C'est pourquoi aujourd'hui nous avons relancé les choses sur ces axes nouveaux et peut-être faudra-t'il ajouter d'autres choses en sachant qu'à l'époque aussi nous étions en négociation avec France Télécom pour acheter la poste effectivement, puisque c'est France Télécom qui est propriétaire des locaux qu'elle occupe.

France Télécom nous a lanterné pendant trois ans avant de nous dire que finalement les choses n'étaient pas possible, pour l'instant en tout cas, parce qu'ils avaient encore du matériel technique dont dépendait les télécommunications sur la Ville, et qu'en dehors du fait qu'on avait proposé à la Poste de se recentrer sur les nouveaux bâtiments qui seraient construits, la Poste, à l'origine, était d'accord, France Télécom a repris sa proposition et aujourd'hui on en est là, d'où si nous voulons faire avancer le projet de façon définitive, il ne faut plus compter sur le bâtiment de la Poste.

Il ne faut plus y compter tout en prévoyant qu'un jour ou l'autre il retombera peut-être dans le patrimoine et qu'on pourra faire un bâtiment connexe qui fonctionnera avec le reste du programme.

Voilà la difficulté, que nous avons eue et c'est pour cette raison que nous ne sommes pas allés jusqu'au bout et qu'aujourd'hui nous relançons le projet.

Monsieur le Maire : Nous passons à une question sans débat posée par Jonathan GENSBURGER à Madame BLAZY, Madame BLAZY n'étant pas là, j'essaierai de la suppléer.

Question	Sans débat
Rubrique	LOGEMENT – ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

Monsieur GENSBURGER : *L'aspiration des ménages à la propriété de leur logement est forte. Afin de faire en sorte que les ménages qui le souhaitent puissent devenir propriétaires de leur logement, de nombreuses mesures ont été mises en place pour favoriser l'accession sociale à la propriété, notamment dans le cadre de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.*

Pouvez-vous dresser un bilan des actions entreprises au sein de la Commune à cet égard, exposer les projets en cours, et présenter la procédure à suivre pour accéder à la propriété ?

Monsieur le Maire : Merci, à l'Assemblée nationale, généralement lorsqu'on pose une question comme cela, on entend généralement "allô" parce que c'est une question qu'on peut considérer comme suscitée. Mais effectivement elle est légèrement suscitée pour donner un certain nombre d'explications et lever un certain nombre d'ambiguïtés.

D'abord effectivement la loi de 2009 permet une meilleure accession à la propriété et on en a donc étudié les mécanismes pour pouvoir l'appliquer.

Pour lutter contre la crise du logement que connaît actuellement la France, la loi que vous avez citée, parmi d'autres mesures, vise à concentrer les interventions de tous les acteurs - État, collectivités territoriales, associations, professionnels publics et privés - autour de priorités fortes, parmi lesquelles l'accession sociale à la propriété. La Commune a fait sienne ce dispositif en réalisant ou lançant un certain nombre de programmes.

C'est ainsi qu'une **première opération** communautaire a été initiée en 2005, en partenariat avec l'EPFR, sur l'ancien site de relais télédiffusion d'Antibes : opération TDF. 213 logements pour actifs ont été conçus autour d'un parc et de l'ancien bâtiment qui sera à terme requalifié en équipement public.

Le programme de logements comportait 104 locatifs conventionnés, 73 locatifs "plafonnés" à moins 20 % du marché locatif, et 34 accessions sociales à la propriété au prix moyen de 2 965 €/m² habitable stationnements compris. Les nouveaux propriétaires ont emménagé ce mois-ci. C'est la raison pour laquelle on a, pour la première fois, dans la procédure qu'on a mise en place avec l'Etablissement public foncier, une accession sociale à la propriété.

Le 608 route de grasse, devenu "les allées Grenadines", constitue une **deuxième opération** en cours de commercialisation. Le programme est composé de 154 logements pour actifs au prix moyen de 2 950 et 3 500 €/m² habitable stationnement compris dont 25 location/accession à 2 400 €/m² habitable stationnement compris. A ce jour 35 contrats de réservation ont été signés sur 95 dossiers de candidatures proposées (plus de 200 demandes réceptionnées).

La question immédiate que vous allez poser et que certains ignorent encore : c'est quelle est la procédure ?

La procédure c'est bien sûr un cahier des charges que nous avons fait élaborer par un certain nombre de personnes, et dans le cahier des charges, le premier critère c'est bien entendu d'être dans les conditions d'accession à la propriété, d'avoir un prêt à taux zéro, etc. et c'est de libérer un logement social. Et nous avons donc fait le choix de nous adresser prioritairement aux gens qui habitent déjà dans un logement social ce qui a un double effet, d'abord un effet d'ascenseur social pour ceux qui veulent accéder à la propriété mais aussi de créer un effet d'entraînement et de libérer un certain nombre de logements, ainsi une trentaine de logements sociaux ont été libérés par ceux qui accédaient sur les deux programmes cités au logement social.

La **troisième opération**, celle de l'avenue des Aloès, dont le PC est en cours d'instruction, est composée de 150 logements pour moitié en accession sociale à la propriété assortie du dispositif PASS FONCIER, avec une implication forte de l'Etat.

Bien entendu, vous l'avez compris c'est une volonté politique que nous affirmons, vous le voyez, aujourd'hui, un jeune couple ou des personnes avec des revenus modestes ont quelques difficultés à accéder à la propriété alors que le prix moyen sur Antibes est encore situé entre 5 500 et 6 000 € le mètre carré.

Aussi, nous proposons, à moitié prix des logements et avec des critères de sélection qui sont des critères par quota critères gérés par huissier, ainsi il n'y a aucune possibilité pour qui que ce soit d'intervenir dans l'ordre du classement et l'ordre du classement est appelé au fur et à mesure que les personnes accèdent ou se désistent du logement qui leur est proposé.

Le double cliquet de sécurité qui existe également c'est la clause anti spéculative : personne ne peut revendre son logement avant quinze ans, bien entendu on a bien imaginé que quelqu'un qui accèderait à la propriété à 3000 € pourrait la revendre deux ans après à 5 000 € le m² et si cela enrichissait quelques personnes ce qui est toujours une bonne chose, ce n'était pas dans la vision qui était la nôtre.

En revanche il y a un autre cliqué qui fait que si la personne ne peut plus payer l'accès au logement et qu'elle a des difficultés financières, elle est automatiquement relogée dans un logement social et que l'ensemble de ce qu'elle a antérieurement versé n'est pas perdu et lui est restitué.

Il y a donc ces deux éléments, ce n'est pas fait pour faire de l'argent et de la spéculation, ce n'est pas fait non plus pour mettre les gens dans des entonnoirs et les amener à un endettement qu'ils ne pourraient supporter et dans des situations qui, au cours des accidents de la vie, leur ferait renoncer à l'accession sans pour autant les faire renoncer à la possibilité de se loger.

En ce qui concerne la troisième phase que nous allons mettre en place, c'est l'accession à la propriété du logement social occupé par la personne. Là le problème est plus complexe parce qu'une d'une part on n'a pas voulu faire en volume mais à la carte, peut être que le voisin de palier ne peut pas acheter ou ne veut pas acheter, et que la personne en face veut acheter. En même temps on ne peut confier aux personnes que des logements qui ont été entièrement rénovés pour qu'ils ne se trouvent pas en même temps que l'accession à la propriété sociale dans une situation où ils auraient à payer des frais d'investissement pour remettre leur logement à niveau.

Déjà des demandes ont été faites, d'abord aux Bleuets qui est gérée par Erilia mais également aux Roses et aux Mimosas gérées par la SACEMA et donc dans les six mois qui vont venir, nous ferons des propositions pour que là aussi on ne soit pas dans une situation où l'on pousse, on oblige, à accéder à la propriété mais qu'on le permette.

Les procédures à suivre donc sont totalement transparentes et totalement indépendantes de toute intervention extérieure et l'ordre de traitement des candidats à l'accession à la propriété est établi et validé de manière transparente par la Commission Communautaire d'attribution selon le résultat d'un classement basé sur sept critères : la réactivité de dépôt de dossier, l'équilibre générationnel, l'occupation actuelle, le lieu et l'ancienneté de résidence, le niveau de ressources, le lieu de travail et enfin l'adéquation du logement souhaité à la composition du foyer fiscal.

Les sept éléments que je viens de vous donner ne sont bien sûr pas classés hiérarchiquement et ils sont tous affectés d'un quota qui permet donc les attributions, lorsque celles-ci seront faites, évidemment après une vérification de la solvabilité et de la possibilité d'acquérir, si la solvabilité se trouve insuffisante à ce moment là on passe à l'élément suivant.

Donc vous le voyez aujourd'hui, de nouveaux dispositifs existent, la Communauté d'Agglomération les met en place, ces éléments sont complémentaires de logements sociaux et d'autant plus complémentaires que l'accès au logement social libère des logements sociaux ce qui permet à d'autres personnes d'y accéder plus vite.

En ce qui concerne la procédure à suivre, toute demande d'accession sociale est formulée auprès de l'Unité logement communautaire de la CASA, à la disposition des personnes intéressées au 4 avenue de la Libération 06600 Antibes Juan Les Pins (Christian NONNIS - Tél : 04 89 87 71 42 c.nonnis@agglo-sophia-antipolis.fr).

Monsieur le Maire : la deuxième question, sur la sécurité, est posée par Jacqueline BOUFFIER.

Question	Sans débat
Rubrique	SECURITE – PREVENTION ET REPRESSION – MOYENS MIS EN OEUVRE

Madame BOUFFIER : *De nombreuses mesures ont été prises en matière de lutte contre les cambriolages, tant préventives que répressives. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les nouveaux moyens qu'il est envisagé de mettre en place pour améliorer encore le niveau de sécurité?*

Monsieur le Maire : Si c'est Jacqueline BOUFFIER qui pose la question, cela veut dire que le niveau de cambriolage se situe avec une plus grande fréquence dans l'habitat dispersé et particulièrement dans la zone du Cap d'Antibes.

Cette situation nous a fait réfléchir sur la stratégie qui a été antérieurement développée dans des villages et plutôt dans les zones de Gendarmerie, sur ce qu'on appelle les « voisins vigilants ».

Nous le savons aussi, le cambriolage reste de deux types, le cambriolage ciblé dans lequel il y a « une commande particulière » et où une organisation particulière du banditisme effectue un vol particulièrement ciblé sur des objets, et puis le vol que l'on peut qualifier d'opportunité qui constitue malheureusement au moins la moitié des vols et cambriolages qui est l'opportunité d'une fenêtre ouverte ou d'une porte mal fermée.

Dans ces conditions, nous avons pensé que comme nous avons un habitat dispersé à certains endroits, le dispositif des voisins vigilants s'insérait dans la politique de prévention, d'autant que vous l'avez vu, si la délinquance ne cesse de diminuer sur Antibes Juan les Pins, en revanche on voit une progression plus faible sur la diminution des cambriolages.

Le principe du dispositif « voisins vigilants » consiste à rétablir ou améliorer la communication entre les habitants d'un même lotissement, d'une même résidence, c'est lutter contre l'indifférence entre voisins qui permet la prolifération des cambriolages, pour anecdote, l'été dernier un camion de déménagement s'est garé devant une villa, la villa a été déménagée totalement sous l'œil sympathique des voisins qui saluaient les déménageurs pensant que les occupants allaient habiter un autre endroit, mais s'il y avait eu une certaine vigilance, ils auraient peut être alerté à ce moment là les forces de Police et si on avait été averti que les personnes étaient absentes pour quinze jours et non pas de manière définitive, cela aurait contribué à prévenir ce délit.

Le dispositif s'appuie concrètement sur une chaîne de vigilance fondée sur la constitution, sur un secteur déterminé, d'un réseau de voisins attentifs à tout risque d'agression ou de cambriolage, adossé à un voisin « référent », relais des forces de l'ordre sur le terrain, chargé de relayer l'information vers la police municipale ou nationale alors susceptible de mobiliser immédiatement une patrouille sur le secteur concerné.

Ce maillage du territoire communal n'est en aucun cas et j'espère que chacun connaît bien mon état d'esprit sur ce sujet, la constitution de milices privées particulières, il est simplement un certain nombre de règles de bon sens qui font qu'on prévient quand on s'en va, on décèle quand une porte d'entrée ou une porte de garage reste entrouverte. Ces éléments là font que c'est plus une chaîne de solidarité qui se crée entre voisins qui s'ignorent souvent malheureusement les uns et les autres, plutôt que de créer des patrouilles qui vérifient l'ensemble.

C'est la raison pour laquelle le dispositif sera mis en place pour cet été par le Commissaire VANGIONI qui a travaillé avec les Services de Police nationale et municipale et à partir de la petite brochure qui vous a été distribuée et qui donne un certain nombre de règles de bon sens surtout en période estivale.

En complément, les ilotiers présents sur le secteur du centre ville, de Juan les Pins et de la Fontonne, dans le cadre de leurs patrouilles, pourront aussi apporter un certain nombre d'informations avec une vigilance accrue sur ce type de délinquance et l'opération « tranquillité vacances », conduite et pilotée par le commissariat d'Antibes, sera activée pour la période estivale comme chaque année.

Le dispositif donc « voisins vigilants » est signalé par des panneaux et sera mis en œuvre au sein de la Commune dès le premier juin prochain, dans un premier temps sur des secteurs limités, puis progressivement s'étendra à d'autres secteurs, avec un état des lieux qui sera effectué hebdomadairement par le Commissariat de Police pour vérifier à quels endroits se situent les cambriolages et ainsi permettre d'avoir une certaine réactivité vis-à-vis de ce dispositif qui veut être souple et citoyen.

Agnès GAILLOT pose une question sur la Petite Enfance.

Question	Sans débat
Rubrique	PETITE ENFANCE - POINT SUR LES SOLUTIONS D'ACCUEIL

Madame GAILLOT : *Dans le cadre de la politique menée par la Municipalité en matière de petite Enfance, pouvez-vous nous dresser un état des lieux des solutions d'accueil mises en place pour les familles antiboises ?*

Monsieur le Maire : Jacqueline DOR qui a déjà fait un certain nombre de réunions dans ce sens devrait nous apporter non pas de manière parcellaire mais de manière globale l'état de l'offre et de la demande à Antibes.

Madame DOR : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je crois pouvoir vous rappeler ce que vous savez déjà, je pense, tous, c'est que la Ville a toujours été assez à l'avance et même depuis des années une politique très volontaire et innovante en matière d'accueil de jeunes enfants, et a toujours cherché à s'adapter à la demande des familles ce qui est encore plus vrai aujourd'hui où le travail évolue, et où entre le congé parental, le temps partiel, les aménagements divers du travail, il faut de plus en plus apporter des réponses à la carte.

Je vous rappelle que la Ville dispose à la fois de plus de 525 places dans les structures collectives que l'on n'appelle plus crèches mais multi accueil ce qui veut dire que dans la même structure on peut accueillir des enfants tous les jours ou seulement certains jours ou à mi temps.

Donc avec 525 places on accueille 547 enfants régulièrement et en plus un volant d'enfants, parmi les enfants, certains parents ne travaillent pas et demandent l'équivalent de places de halte garderies et on arrive donc à un chiffre de 547 plus 130 à 160 enfants qui fréquentent les structures collectives.

A ces places s'ajoutent à cela 650 places chez les assistantes maternelles agréées, domaine qui est beaucoup moins bien connu. Dans cette ville une particularité importante c'est l'aide au libre choix du mode d'accueil (ACMA), qui vient combler la différence de coût que les parents pourraient avoir pour le choix entre une structure collective et une structure d'accueil.

Donc cette aide municipale vient s'ajouter aux aides de la Caisse d'Allocations familiales et aujourd'hui les parents qui choisissent un mode d'accueil familial ont de la même manière que dans les structures collectives des remboursements en fonction de leurs revenus, ils perçoivent cette prestation qui varie entre 100 à 200 € par mois en fonction du revenu des familles. Aujourd'hui 200 familles touchent cette prestation et au fur et à mesure qu'elle est de mieux en mieux connue, des demandes continuent à arriver dans la Direction de la Petite Enfance et le budget consenti par la Ville à ce titre s'élève à 250 000 €.

Au total nous avons 1 175 places sur le territoire de la ville, vous savez qu'à Antibes naissent à peu près 800 à 820 enfants par an et que sur ces enfants seul un enfant sur deux a besoin d'être gardé. Nous arrivons donc à des taux d'accueil qui devraient être tout à fait en phase avec les besoins des familles. Malgré cela, il nous a semblé que beaucoup de familles restaient encore dans une méconnaissance ou une connaissance partielle de l'offre d'accueil et c'est pourquoi nous avons cherché à intensifier cette connaissance des familles.

Aussi, aujourd'hui, nos partenaires qui œuvrent sur la Commune, je veux parler de la CAF pour toutes les prestations que nous avons déjà évoquées, mais aussi la Protection Maternelle Infantile qui est un service technique tout à fait qualifié du Conseil général qui a agréé les assistantes maternelles et apporte une information aux familles au moment de la naissance des enfants.

Donc en nous rapprochant de ces services, en nous rapprochant des associations d'assistantes maternelles, qui concourent à l'amélioration de cette profession, nous avons fait converger notre action pour informer conjointement les familles dès qu'elles viennent déposer une demande à la Direction de la Petite Enfance et des réunions mensuelles sont organisées actuellement, autre innovation un espace qui a été réservé à côté de la dernière crèche construite, la crèche Cardi, de façon à pouvoir accueillir de façon tout à fait collégiale les familles.

Je dois vous parler également du Relais Assistant Maternel, situé vieux chemin de St Jean, qui est l'outil municipal qui fonctionne en partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales, en partie. C'est un lieu où les parents et les assistantes peuvent se rendre pour trouver toutes les informations et les aides concernant l'accueil familial.

A tout ceci s'ajoutent deux espaces qui peuvent être utilisés par les parents qui gardent leurs enfants ou par les grands parents, ce sont des lieux de rencontre l'un est situé Vieux Chemin de St-Jean, à côté de la crèche Laval et du Relais Assistantes maternelles « « Interlude », et l'autre est situé à côté de la Crèche Cardi dans l'Espace famille, « Pré en bulle ».

Enfin, pour conclure je voudrais dire que nous continuons à être très attentifs à l'évolution des demandes à l'évolution de la natalité d'une part, évolution des logements et de tout ce qui est en construction et pour toutes ces raisons nous continuons à envisager une offre de structure collective dans le Nord de la Ville, en essayant d'associer au maximum les entreprises puisque depuis 2007 les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôts famille très intéressant pour atténuer la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire : merci Madame DOR, nous passons maintenant aux questions du Groupe Union pour Antibes Juan les Pins avec un débat sur Police et Circulation.

GROUPE « UNION POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Avec débat
Rubrique	POLICE - CIRCULATION

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, *en 2010, à l'épreuve de la réalité, l'avenue Robert Soleau, axe vital de la ville, désert à la nuit tombée, montre une véritable pagaille à toute heure du jour. Il serait sans doute temps d'avoir pour cette zone une vision plus large, tant dans l'espace que dans le temps.*

Anne Marie Dumont, énergique adjointe à la circulation, prône la tolérance zéro. Mais si vous ne lui en donnez pas les moyens, on continuera à devoir slalomer sur cette avenue, complètement bouchée par les camions qui déchargent de façon anarchique, les bus qui n'utilisent pas toujours leurs emplacements et les voitures qui stationnent en double file, au mépris des panneaux d'interdiction. Sans parler de celles qui utilisent les passages protégés, les arrêts de bus ou les aires réservées aux livraisons, aux transports de fonds, et aux handicapés.

La Police municipale, très présente par ailleurs pour le stationnement payant, semble ici presque inexistante aux heures de pointe et laisse perdurer cette gabegie. Le personnel de la ville pourrait également montrer le bon exemple en ne garant leurs véhicules que sur des places de stationnement, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

On s'est juste contenté de rénover les trottoirs de cette malheureuse avenue Soleau et l'on a malheureusement laissé refaire, à l'identique, alors que rien ne l'imposait, la désuète gare SNCF d'Antibes. A ce propos, le trajet Gare SNCF-Place de Gaulle ne doit plus être le parcours du combattant ! C'est dorénavant le grand groupe français d'envergure internationale, Veolia Transport, qui va exploiter le réseau Envibus de la CASA, ainsi que tous les transports du département. Il a une expérience certaine. Mais si vous avez une réelle politique volontariste de développement des transports collectifs, ne serait-il pas temps d'étudier en priorité avec eux sur cette zone :

- un cadencement optimum et une meilleure régulation ;
- d'autres itinéraires.

Et, de toute façon, à terme, les deux points suivants devront être pris en compte :

- la mise en fonction du TCSP qui devrait, logiquement, modifier les lignes, au nord des voies ferrées ;
- la mise en zone piétonne du centre historique qui obligera aussi la révision du plan de circulation en centre ville.

Dans cette optique, pourquoi ne pas envisager certaines rues dédiées et de mieux utiliser notre place des cars sous-employée ?

Alors, la place de Gaulle, place principale d'Antibes qui est actuellement un ilot de béton arrosé et cerné de toutes parts de flux automobiles non maîtrisés, devrait trouver un peu du calme de la place des Terreaux à Lyon, dont elle s'est inspirée.

Quelles sont donc, Monsieur le Maire, les solutions proposées pour décongestionner la circulation entre la gare SNCF et la place de Gaulle ?

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame Anne Marie DUMONT, volontaire Adjointe , énergique !

Madame DUMONT : L'axe Soleau dont parle Monsieur MOLINE qui constitue la liaison entre la gare SNCF et la place de Gaulle est un axe structurant du centre ville qui assure une des entrées principales dans le centre et qui présente, malgré un système de signalisation performant, (macro régulation des feux) des difficultés d'écoulement liées essentiellement au comportement des usagers.

Consciente de cette situation, la Ville dans l'étude que nous avons lancée et qu'elle poursuit actuellement sur l'apaisement de la circulation en centre ville a naturellement intégré ces dysfonctionnements.

La phase de diagnostic de l'étude est terminée et nous entrons désormais en phase de propositions et une analyse particulière a été demandée afin de définir les fonctionnalités futures de cet axe dans une optique de fluidification du trafic, mais aussi d'une meilleure répartition de l'espace.

Dans cette optique j'ai réuni récemment les différents acteurs : commerçants, Chambres de Commerce, des Métiers, pour les associer à ces propositions afin d'optimiser le plan de circulation à court mais également à moyen terme, en tenant compte de leurs problématiques de livraison, notamment en termes d'horaires, d'emplacements mais également de volumes et je rencontrerai dans les prochains jours les représentants des transports collectifs que nous associerons à ces propositions et je tiens à remercier les acteurs qui étaient présents autour de cette table parce que nous avons eu des échanges extrêmement constructifs. Ils sont tous totalement conscients des difficultés de circulation dans la ville et nous avons décidé de travailler dans une concertation, qui à mon avis, sera extrêmement bénéfique.

Alors ces propositions, bien entendu, devront nécessairement s'appuyer sur la nouvelle offre de stationnement en parking sous terrain, existante avec le parking de la Médiathèque et à venir, avec le parking Poirier (250 places), mais également celui du Pré des Pêcheurs (600 places).

Elles devront également intégrer, les dimensions liées au développement des transports en commun, avec une réflexion concertée sur l'aménagement d'une voie de circulation avenue Robert Soleau réservée aux bus, ainsi que la problématique de la circulation des piétons avec l'élargissement des trottoirs.

Dans l'immédiat, la Ville s'est donné les moyens pour agir à l'encontre des incivilités qui nuisent et j'en suis parfaitement consciente, à la fluidité de la circulation sur cet axe. En effet, la convention de coordination avec l'Etat prévoit désormais l'utilisation du système de vidéo surveillance, pour constater les infractions au stationnement en double file et diligenter une patrouille afin de procéder à la verbalisation des véhicules en infraction.

Je tiens à souligner que Monsieur le Député-Maire, particulièrement vigilant à ces problématiques là et a donné des instructions extrêmement dirigistes à notre Police municipale.

Je voudrais quand même préciser que sur les cinq premiers mois de l'année, près de 300 procès-verbaux ont été dressés par les agents de la police municipale, uniquement sur cet axe, grâce à une mobilisation quotidienne de plusieurs patrouilles qui interviennent sur une plage horaire de 8 heures à 18 heures. Bien entendu nous allons optimiser et améliorer encore ces interventions.

Ces actions doivent donc permettre de réguler la fluidité de la circulation automobile sur cet axe, ce qui ne doit pas occulter toute la problématique des transports en commun dans ce secteur avec notamment la réflexion liée à la mise en place du TCSP.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Quelqu'un souhaite intervenir ? oui, je passe la parole à Madame DUMAS.

Madame DUMAS : Je trouve assez facile de mettre systématiquement en cause le comportement des citoyens et des usagers de la route alors que la plupart des grandes villes ont des axes, vous avez utilisé ce mot, « structurants », je crois, alors dans certaines villes ce sont des axes rouges qui sont en effet des axes essentiels de circulation pour traverser la ville et qu'ils deviendront certainement de plus en plus importants si le centre ancien devient piéton, en effet.

Cet axe rouge appelé structurant mais qui n'est pas du tout aménagé en conséquence, ce n'est pas dans dix ans qu'il faut aménager les couloirs de bus, c'est depuis vingt ans qu'ils devraient être faits ! Des problèmes de stationnement dans la Ville il y en a et j'imagine que les commerçants sont ravis d'avoir du stationnement devant leur commerce, mais il n'y en a pas suffisamment pour permettre aux gens d'accéder aux commerces. Je trouve que c'est un peu facile de systématiquement dire que c'est le comportement des usagers, je crois que cette rue n'est pas aménagée en conséquence depuis des années et qu'il y a beaucoup de retard dans les aménagements.

Un dernier petit mot, mettre un arrêt de bus à un carrefour où il y a plusieurs bus qui s'arrêtent à l'angle de l'avenue Thiers et de l'avenue Robert Soleau, ce n'est pas très judicieux et cela ne peut pas désengorger les embouteillages qu'il y a dans cette avenue.

Monsieur MOLINE : je suis effectivement assez d'accord avec ce qui vient d'être dit, c'est pourquoi je parlais de revoir éventuellement les lignes de bus dans le centre actuel pour solutionner les problèmes actuels.

Monsieur le Maire : D'abord de quoi parle-t-on ? La question c'est entre la gare d'Antibes... et choisissons la chose la plus compliquée, la gare d'Antibes au-delà de la passerelle et la Place De Gaulle. Qu'est-ce qui se passe quand vous prenez votre voiture et que vous faites ce parcours ? Moi je l'ai fait et je l'ai fait faire avec des chronomètres comme cela on sait de quoi on parle, sur les 24 dernières heures, à 9 h 50, 10 h 41, 12 h 02, 14 h et 18 h, on a ainsi un panel. Vous l'avez dit la nuit il n'y a pas d'énormes problèmes de stationnement en double file.

La moyenne c'est 2 mn 30, donc on peut réduire cette moyenne, parce que l'on constate qu'il y a deux feux qu'on parcourt et parfois vous attrapez un feu, parfois deux. Quand vous attrapez deux feux c'est un peu plus long bien entendu, mais les plus longs trajets : 3mn ou 3mn 50, se font quand vous avez deux feux plus une double file. Donc avec deux feux plus une double file vous faites 3 mn, deux feux plus une double file, plus quelqu'un qui se gare dans un créneau de stationnement, et vous arrivez à 3mn 50.

Donc si on réfléchit, on se dit que finalement la situation n'est peut-être pas aussi dramatique que des entrées de la gare de certaines villes voisines jusqu'à leur cœur.

Le deuxième élément c'est bien sûr la réflexion qu'a entamée Anne Marie DUMONT, on ne cherche pas à stigmatiser, Madame DUMAS, particulièrement les automobilistes, mais force est de constater que l'habitude de la double file lorsqu'il y a une double voie est quelque chose qui est un sport assez favori.

Qu'est ce qui se passe de particulier, pourquoi il n'y a pas de couloirs de bus, Madame DUMAS, il n'y a pas de couloirs de bus parce qu'il y a des banques, vous allez me dire que nous sommes encore en train de favoriser les banques ! Ce ne sont pas les banques qu'on favorise dans ce cas là, nous sommes simplement en train de réfléchir à une législation qui protège les convoyeurs de fonds et qui oblige à des stationnements accolés aux banques et si donc vous mettez un couloir de bus vous vous trouvez avec des stationnements impossibles. C'est la raison pour laquelle il y a une première étude sur cet élément-là.

Le second élément, vous le savez, ce que vous appelez Monsieur MOLINE, ou Monsieur DUJARDIN, la Place Guynemer désertifiée, cela veut dire que vous faites passer à trente mètres de la Place De Gaulle par un circuit complexe et en boucle, des bus qui ne peuvent pas être dimensionnés pour cet endroit. Vous compliquez les trajets et donc l'attitude qui a été aujourd'hui de donner à la Place Guynemer plutôt les circulations internes et de donner au stationnement sur axes, et en particulier sur les nouveaux axes, derrière la Place De Gaulle, devant l'immeuble qualifié actuellement de « Poirier » va effectivement désengorger l'axe parce que c'est un axe entrant et sortant.

Comme en 2015 on aura un transport en commun avec des bus à haut niveau de service, en site propre, on va effectivement continuer à organiser la plateforme multimodale pour permettre cet accès.

Aussi, je crois qu'il n'y a pas une opération particulière à mener, il y a que nous sommes dans un centre de ville et qu'il ne faut pas y nier les doubles files. Je pense qu'aujourd'hui la procédure qu'on a signée avec le Commissariat de Police qui permet l'alerte et la sanction du double stationnement est un élément positif de même que les réunions faites par Anne Marie DUMONT pour les livraisons.

Parallèlement le développement des transports en commun, je rappelle que la ligne 100 part de la Place De Gaulle et qu'elle transporte 2200 voyageurs gratuitement tous les jours dans un axe Nord Sud, à Sophia –Antipolis, si cela n'est pas une politique de transports en commun ouverte à tous et populaire, je voudrais qu'on me dise ce que c'est !

Ainsi dans ces éléments là on a donc abouti à une bonne organisation. Mais au bout du bout, je laisserai la parole à Jean-Pierre GONZALEZ, là-dessus, lorsqu'on a refait les trottoirs de l'avenue Robert Soleau, on se posait déjà la question à l'époque de dire : est ce qu'on supprime les voitures ou pas ?

Et avec la sagesse qui le caractérise, Jean-Pierre GONZALEZ a fait un aménagement qui peut, du jour au lendemain, être étendu à la partie stationnement et le gros débat qui a lieu entre lui et moi : c'est faut-il à partir de l'Avenue Tourre, qui va déboucher sur le nouveau parking supprimer tout stationnement ou faut-il en laisser ?

Et c'est un peu l'optique de Jean-Pierre, sur l'ensemble du boulevard Soleau. En effet, si vous avez une ligne dédiée aux bus, plus de stationnement latéral parce que vous avez suffisamment de stationnement en sous sol, la médiathèque, plus l'espace Poirier, vous n'avez plus de raisons de vous trouver en double file parce que ce n'est plus possible, d'une part à cause de l'espace bus et d'autre part parce que plus personne ne peut faire de créneau puisqu'il n'y a plus de places de stationnement dans la partie ultime de Robert Soleau.

Donc vous voyez que cela nous arrive de réfléchir et d'organiser le trajet, je me rappelle d'ailleurs, c'est un peu une idée fixe avec un de vos colistiers, lors du mandat précédent, j'étais monté dans la voiture parce qu'il me disait on met 12 minutes pour arriver dans le centre ville à partir de la future gare multimodale, on avait à peu près les mêmes temps de trajets, donc au prochain mandat, on le fera d'emblée, on rentrera tous en voiture, et puis on chronométrera et on s'apercevra que les 2 mn trente restent dans la moyenne habituelle.

Monsieur GONZALEZ : En effet, en tant qu'élu mais aussi en tant qu'usager de cette avenue Soleau, puisque j'y ai travaillé pendant 45 ans ! J'ai donc pu me rendre compte des difficultés des trajets de la gare à la Place De Gaulle et je reviendrai tout à l'heure sur cette place même.

On voit bien en effet que le trajet est perturbé souvent dans la dernière portion de l'avenue Soleau, par les doubles files certes, mais aussi par les prises de possession de stationnement ou par les départs de stationnement qui entraînent malheureusement un temps important par rapport aux flux de voitures qui viennent derrière.

Notre problème était qu'il ne s'agissait pas d'enlever des parkings de surface tant que nous n'avions pas la compensation à proximité. C'est pour cela que nous nous sommes battus pour qu'avec un promoteur privé nous puissions avoir un parking de trois cents places avec le foisonnement public qui sera donc à 50 mètres de la place De Gaulle, ce qui permettra à ce moment là d'avoir une politique de stationnement différente, sans léser, et au contraire apporter du supplément de places même en supprimant une petite partie des places.

Cela facilitera la circulation ce qui signifie atteindre plus aisément un parking souterrain et cela veut dire aussi que ces personnes-là pourront plus facilement se rendre dans les différents commerces même si on peut regretter que beaucoup aient disparu de l'avenue Soleau au profit des banques qui stérilisent un peu à une certaine heure de la journée cette avenue.

Et on arrive à la Place De Gaulle même qui, avant, n'était qu'un grand giratoire amélioré, certes il n'y avait pas la forme totalement d'un rond, mais ce n'était qu'un giratoire amélioré et Dieu sait s'il y a eu une polémique à l'époque pour transformer ce giratoire en place publique, animée, et je trouve qu'en dehors du béton, on aurait pu mettre du goudron peut être, mais le choix a été différent et le résultat est formidable parce que c'est une place qui est enfin animée.

Alors certains peuvent aimer les jets d'eau, d'autres peuvent ne pas les aimer, etc..., moi je trouve que cela crée une attraction et une animation et que finalement les antibois se sont réappropriés cette place, c'est cela qui est important. Quand on traverse cette place, cela m'arrive de le faire encore assez souvent, je m'aperçois qu'il y a des familles, il y a des enfants, à toute heure de la journée, et c'est très agréable, ce qui n'était pas le cas avant, je peux vous le dire pour l'avoir traversée pendant quarante cinq ans !

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais dire.

Madame MURATORE : Pour nous cet axe ne peut pas être isolé et doit faire partie d'une réflexion d'ensemble sur la circulation dans toute la Ville.

C'est pour cela que je souhaitais parler des audits, vous nous avez dit que la première phase était terminée et qu'un premier diagnostic avait été rendu, aussi on aimerait bien avoir les résultats de ces premières analyses.

Dans ce que vous avez cité, il me semble qu'il manque encore le développement de parkings de dissuasion pour essayer de limiter davantage, au maximum, le nombre de voitures en ville, avec des navettes gratuites, comme cela se fait déjà à partir du Fort-Carré, à partir de la Croix Rouge, parce qu'on sera à un moment ou un autre toujours coincés par ce nombre.

Il y a donc deux axes : il y a l'axe quand on est là, comment on circule, effectivement, et où on stationne mais il y a aussi l'axe sur ce qu'on met on en place pour limiter l'usage de son véhicule, pour permettre d'arriver en ville et d'y faire ses courses sans à avoir à être embêté par sa voiture.

Il nous semble donc que cet axe est important et puisqu'il y avait la question sur les bus et les transports, il y a sans doute à réfléchir à des bus moins gros pour des trajets plus faciles et permettant encore là d'avoir à éviter de prendre la voiture et de passer sur certains axes où il n'y a pas besoin de grands bus forcément.

Alors je sais que c'est très difficile à gérer parce qu'il y a des heures où il y en a besoin et des heures où il n'y en a pas besoin. Mais il y a des villes qui réussissent cela, il y a des petites voitures à disposition sur ces parkings de dissuasion ainsi que des vélos électriques qui permettent de limiter les voitures en ville, et donc d'éviter à la fois les embouteillages mais aussi et surtout la pollution et tout ce qui va avec. Enfin, les investissements importants dans les parkings en ville pourraient être moins importants s'il y avait plus de parkings de dissuasion. Merci.

Monsieur le Maire : Madame MURATORE on est d'accord mais les échos que vous devez avoir de ce qui se passe à la Communauté d'Agglomération vont dans le sens de ce que vous dites. On est passé en l'espace de quatre ans, de 2,2 millions de voyageurs à 4 millions de voyageurs, c'est bien parce qu'il y a eu une tarification à un euro, c'est bien parce qu'il y a eu des lignes gratuites, c'est bien parce qu'il y a des navettes. Et aujourd'hui on a un outil très intéressant qui est la billettique et qui va nous permettre de savoir exactement quelles sont les lignes effectivement saturées et les lignes moins importantes. Déjà on a fait un premier remaniement, on a renforcé les lignes dans le grand axe et on a supprimé une des deux lignes du Cap d'Antibes parce qu'il y en avait une évidemment de trop et ce travail continuera à se faire sous la vigilance de la billettique monétique.

Vous le savez aussi, aujourd'hui une personne qui habite Antibes les Pins prend un bus gratuit pour aller Place De Gaulle, c'est la ligne 100 et quelqu'un qui habite la Croix-Rouge prend un bus gratuit pour se rendre Place De Gaulle c'est la ligne 100. Donc quand on dit, la ligne 100 c'est la ligne gratuite Antibes-Sophia, sauf que Sophia passe aussi par un espace littoral et par un quartier Croix-Rouge.

En même temps dans le PLU, Jean-Pierre GONZALEZ, a mis en emplacements réservés tous les espaces qui se trouvent autour globalement d'Hippotamus, pour faire en sorte qu'on ait là un parking de dissuasion et comme de là part aussi une piste cyclable, cela veut dire qu'on peut imaginer une vélistation associée à la possibilité de prendre son bus en ayant quitté sa voiture.

On est dans cet axe là, complété par le fait que l'année prochaine on aura terminé la boucle cyclable de Sophia-Antipolis et on aura la vélistation sur le pôle sophilopolitain qui correspond assez bien à un espace dispersé d'entreprises.

Oui bien sûr on est parti de l'idée : Soleau est encombré, il y a des doubles files, à l'idée le problème est, comme l'a dit Anne Marie, plus large et les solutions plus diverses que le simple fait de dire comment je vais plus vite avec ma voiture.

Je rappelle que récemment le parking médiathèque s'est mis en place et que le parking Poirier dispose de 250 places évoquées par Anne-Marie DUMONT précédemment, ce qui fait que de ce côté-là on devrait quand même avoir un apaisement du trafic en n'amenant pas de flux supplémentaire en surface.

D'un autre côté le parking de 600 places sous le Pré des Pêcheurs, la ville : vieille ville, ville moderne, et espace Lacan-Marenda à reconstruire, se trouvera quand même assez bien cernée, à la fois par des parkings de dissuasion au Fort Carré et des parkings en sous sol d'accession classique autour de l'espace particulier qui aboutira, je le répète, parce que quelquefois ce n'est pas bien entendu, à ce que la vieille ville soit piétonne parce qu'il serait totalement incohérent de créer des places en sous sol et de laisser des places en surface et cela nous demandera une réflexion supplémentaire sur les navettes qui changeront de mode.

Madame VERCNOCKE : Sur le plan que vous nous présentez il y a un élément qui est très intéressant et qui n'a été commenté par personne, c'est donc la suggestion de créer un double sens pour l'Avenue Tourre et effectivement cette Avenue Tourre, telle qu'elle est actuellement, alimente finalement la confusion sur ce lot. Nous avons donc pensé à en inverser le sens, de manière à créer une échappatoire qui éviterait aux gens d'aller jusqu'à la Place De Gaulle s'ils n'ont rien de spécial à y faire, et de les faire retomber sur le boulevard Dugommier, donc cela me paraît vraiment une piste fondamentale à explorer, alors soit un double sens, soit carrément une inversion du sens.

Monsieur le Maire : de toute façon il faut avoir accès au Parking Poirier sans passer par la Place De Gaulle, c'est la logique de dire, après l'Avenue Tourre, pourquoi faudrait il maintenir quelques places de stationnement pour aller à la Place De Gaulle, on rentre dans un espace apaisé dans lequel on redonne aux piétons ses droits, en dehors des espaces dédiés à l'accès des fonds pour les banques.

Monsieur PIEL : puisque nous sommes dans une séance où l'on construit la ville future. !

Monsieur le Maire : là il s'agit de la ville actuelle quand même !

Monsieur PIEL : oui mais comme vous avez parlé du parking du Pré aux Pêcheurs, etc., il y a deux points qui n'ont pas été évoqués qui me semblent importants, c'est d'une part la signalisation, si à partir de la Croix Rouge on n'envoie pas les gens qui veulent aller à Juan les Pins par Antibes, c'est simple, il suffit d'enlever un panneau et d'en mettre un autre à la place. Mais cela fait quand même quelques années qu'on l'a demandé et ce panneau est toujours là ! Donc pour aller à Juan les Pins quand on arrive à la Croix-Rouge, on descend à Antibes, alors qu'il y a quand même une voie rapide, et là un simple panneau permet d'éviter cela.

Le deuxième point on l'avait évoqué au dernier Conseil municipal mais effectivement dans un monde idéal les gens vont se garer au parking souterrain, y compris pour acheter la baguette de pain, ou pour aller retirer de l'argent à la banque, mais comme on n'est pas dans un monde idéal et que pour aller retirer 20 €, peut être plus, on sait très bien qu'on aura besoin de parkings en surface le long des rues.

La question je le répète une nouvelle fois, je pense qu'il est bon de réfléchir à deux points qui, aujourd'hui, sur Antibes n'ont jamais été débattus depuis très longtemps : la zone bleue qui existe de plus en plus, qui permet aux gens de stationner un quart d'heure ou dix minutes et puis des parkings résidentiels, des places résidentielles, pour les résidents de la Ville qui ont bien besoin de se garer.

En effet, la plupart, et en particulier ceux qui seront dans les logements sociaux de Marena-Lacan n'auront peut-être pas les moyens financiers de payer des places, des abonnements aux parkings souterrains. Ce système existe dans beaucoup de villes qui permettent aux gens qui reviennent du travail à Sophia Antipolis ou ailleurs de pouvoir se garer le long de l'avenue parce qu'ils n'auront pas de parking à disposition. Voilà, tout simplement, je pense que s'il y a une étude qui se fait il faut que ces deux points soient aussi introduits dans cette étude.

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, le parking Saint Roch est réservé aux riverains de la vieille ville et aux salariés de la vieille ville, peut être que notre vigilance n'est pas suffisante et qu'il y a quelques personnes qui réussissent à obtenir une place mais les 350 places qui sont données, le sont à un euro par jour et c'est quand même un parking qui est destiné à la vieille ville à un endroit où il n'a jamais été construit de parking par définition et en revanche tout ce qui va se construire demain il y a une exigence dans le PLU qui est plus forte en terme de parkings parce qu'on ne va pas non plus multiplier des espaces de grande qualité pour du parking de surface destiné à des gens qui n'ont pas leur parking dans leur résidence.

Le dernier point sur le zone de surface, bien sûr qu'il faut du stationnement en zone de surface, moi mon optique c'est que ces stationnements doivent être limités dans le temps, la zone de pose –dépose de 15 minutes me paraît utile dans un espace où il y a de l'activité, où on est dans un cœur de ville, etc. Enfin, il y a un espace piétons, à un moment donné le centre historique il est piéton. On sait très bien comment cela se passe, la place réservée à la livraison, est occupée et la livraison se met à un autre endroit, et puis il faut qu'on ait à ce moment là une discipline très forte.

Je trouve que ce qu'on a fait par exemple le long du marché provençal où on dit la place est réservée que pour 15 minutes, cela permet un foisonnement, un flux, on peut s'arrêter, descendre, prendre quelque chose et repartir.

Cela me paraît intelligent, par contre dire, le riverain a tous les droits, il se pose là, et puis sur le reste chacun se débrouille, il y a 3500 habitants dans le vieil Antibes et il y aura à peu près 1700 places de parking sur le port rien que du côté port. Aussi, à un moment donné il faudra se poser la question pourquoi fait-on des parkings ? Pour des riverains ? Normalement s'ils sont en logement social, on doit leur construire des places et les leur octroyer.

Pour des gens qui achètent un appartement ils n'ont qu'à acheter où se faire attribuer dans le cadre de la promotion immobilière un parking et puis il y a le centre historique dans lequel il n'y aura jamais de parking en sous sol. Il me semble que là on peut trouver avec un transport en commun dynamique et avec un réseau de navettes qui, forcément se modifiera lors de la piétonisation, quand même quelque chose de correct.

Je rappelle à l'ensemble des commerçants, comme je l'ai rappelé avec Francis PERUGINI et Bernard MONIER, hier soir, en centre ville, que la distance entre la Place De Gaulle et le Marché provençal est inférieure à la distance qui est celle de l'entrée du parking d'une grande surface en périphérie d'Antibes, que chacun peut connaître et le magasin lui-même, donc il y a aussi un moment où quand on aura truffé la ville de parkings l'offre, à mon avis, sera suffisante, 600 de l'autre côté, 250 de plus ici, si on supprime quelques places à la fin de l'avenue Robert Soleau, cela ne devrait pas déséquilibrer fondamentalement le stationnement dans Antibes.

Je passe la parole en ce qui concerne la question de Mme MURATORE sur le rendu des audits, à Anne Marie DUMONT.

Madame DUMONT : Oui je suis en train de faire préparer justement à destination de l'opposition le diagnostic qui a été rendu et je rebondis sur ce qu'a dit Gérard PIEL, effectivement le diagnostic a mis un peu en évidence, le problème de la signalisation, on est en train de travailler dessus, parce qu'on se rend compte en effet, qu'à partir de certaines zones, on fait rentrer les gens sur des parkings qu'on appelle les parkings de dissuasion et qui sont mal équilibrés.

On retravaille donc sur cette signalisation là grâce à cette phase de diagnostic qui vous sera communiquée dans les prochains jours, le Service des Réseaux Routiers est en train de le mettre en place. De plus, j'ai également prévu de l'évoquer à la prochaine Commission de Circulation, j'invite d'ailleurs les élus de l'opposition qui y siègent à y assister avec nous et à venir plus souvent parce que la plupart du temps il n'y a que Monsieur MOLINE qui est là.

Monsieur le Maire : merci à tous de ce débat et on passe à la question sans débat du Groupe Union pour Antibes Juan les Pins

GROUPE « UNION POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Sans débat
Rubrique	AMENAGEMENT – POINT SUR L'ENTREE EST DE LA VILLE

Monsieur MOLINE : *Monsieur le Maire, il n'y a que trois façons d'arriver à Antibes :*

- par la mer. Forcément, vue de loin, la vue est merveilleuse et elle l'est, mais tout le monde n'arrive pas en bateau !;

- par le fer. C'est un saut dans le passé de 60 ans... ;

- par la route... Alors là, que l'on arrive soit par l'O, le N-O, le N-N-O ou le N-N-E, c'est pour le moins, catastrophique.

Concernant l'entrée de ville, en venant de Nice, il y a la réalité, mais également beaucoup d'annonces, de projets, et de rumeurs :

- la route du bord de mer fermée à chaque coup de mer ;

- l'arrivée prochaine de la piste cyclable départementale « La Littorale » ;

- la 3^e voie SNCF qui va encore dénaturer davantage notre ville « pour pratiquement rien gagner, » dicit Jean Icart, dans son étude « des trains pas comme les autres pour les Alpes Maritimes » remis récemment à Eric Ciotti ;

- l'éventuelle extension du port Vauban ;

- l'aménagement de la zone des Pétroliers ;(vous en avez déjà un peu parlé) ;

- la gare multimodale...

Dans les faits, qu'avons-nous pour l'instant, hormis RFF qui a tronçonné les pins et construit un local technique, en se trompant d'emplacement ? Rien !

Monsieur le Maire, pourriez-vous faire le point sur cette entrée de ville et vous engager sur un calendrier ?
Merci

Monsieur le Maire : Le moins qu'on puisse dire c'est que la vision n'est pas caricaturale !! Vous avez oublié le parachute, le ski nautique, le surf.... Mais au fond c'est un constat, nous n'avons pas la même vision de la modernité et de l'avenir de la Ville !

Vous vous continuez à dire comment j'arrive en voiture à cet endroit en considérant que le train a 60 ans de retard, c'est un fait et l'orientation de votre question va dans ce sens.

Finalement cela ne sert à rien de s'occuper du train, de faire une troisième voie, de faire un TER, de relier les cœurs de ville entre eux, puisque de toute façon je prendrai ma voiture et ce qu'il faut c'est arriver sur un espace qui soit particulier et puis vous citez Jean ICART à qui je laisse la responsabilité de ses propos qui seront interprétés avec beaucoup de sagesse, j'en suis sûr, par Eric CIOTTI.

Plus largement vous posez la question : où on en est de ? Je ne vais pas vous faire l'affront de dire on va revenir sur Alvaro Siza, cela va devenir la statue du commandeur ou l'Arlésienne, il va nous présenter ce qu'il veut faire sur l'ensemble de ce territoire.

Là aussi qu'est ce qu'on a fait ? D'abord la Ville a acheté le Fort Carré et elle l'a ouvert au public, ensuite elle a réaménagé des espaces sportifs qu'elle a ouverts aux sportifs, et ensuite elle a fait en sorte que l'aspect paysager soit préservé et respecté. Ce n'est peut être pas grand-chose mais ce n'est pas si négligeable que cela. Ensuite de l'autre côté elle s'est intéressée à ce qui existait et elle a fait en sorte d'acheter tous les terrains : terrain EDF, terrain SNCF, et de s'en porter acquéreur et de les acquérir.

Quand elle a eu ces terrains, elle s'est préservée dans le PLU pour faire en sorte qu'il n'y ait pas du bâti agressif dans cet endroit là et qu'au contraire on ait une entrée de ville apaisée.

Ensuite on s'est mis à travailler sur la possibilité de faire traverser l'ensemble des quartiers est qu'on appelle : Val Claret, Fontonne, etc. par un passage souterrain qui aboutisse au Fort Carré et qui apaise effectivement l'espace.

En attendant comme ce n'est pas la peine de regarder les terrains on a fait un parking de dissuasion qui fonctionne pas si mal que cela, en particulier en été, à la fois pour ceux qui veulent se rendre à la plage et qui y ont accès directement, ce qui veulent aller au Fort Carré, sur les espaces sportifs ou pour aller visiter le Fort Carré.

Ensuite vous parlez de la route du bord de mer, je pourrais éluder en disant qu'elle ne dépend pas de nous mais du Conseil général et l'Etat.

Cependant, réfléchissons deux minutes, cette route du bord de mer a une première caractéristique c'est que le Conseil général, au début de ce mandat, a refait l'ensemble du tapis et a mis deux pistes cyclables, c'est déjà cela, et je vois que l'été il y a un certain nombre de personnes qui les empruntent, en particulier celle qui est vers la mer.

Il faudra d'ailleurs que nous réfléchissions ensemble à voir comment on peut faire un espace plus large vers la mer et non un espace aller retour, parce qu'il est plus agréable de faire du vélo sur le bord de mer, que contre le mur de la voie SNCF. Mais n'empêche que cela existe et que cela permet aussi une accessibilité plus importante.

Ensuite en ce qui concerne la troisième voie, on peut toujours essayer de critiquer parce que « c'est Pierre ou Paul » qui l'a proposée, constatons simplement que si demain on a un TER et qu'il amène le cœur de Nice à 10 mn du cœur d'Antibes, on aura quand même plutôt gagné quelque chose par rapport aux transports en commun.

Si on aboutit ici à la plateforme multimodale qui, elle, est la base de l'axe Nord Sud qu'on évoquait tout à l'heure et qui est préfiguré par la ligne 100, on gagne aussi en intermodalité, entre un pendulaire littoral et un pendulaire Nord Sud.

En ce concerne la route du Bord de Mer, dites vous qu'elle est effectivement fermée pour des raisons d'intempéries. Moi je voudrais qu'on pose la question une bonne fois pour toutes, parce qu'il y a toujours les « il y a qu'à », « comment cela se fait que » et je ne suis pas là pour défendre le Conseil général qui le fait très bien lui-même. Mais honnêtement, est ce que vous voulez qu'on ré-envisage un aménagement portuaire qui aille du Fort Carré à la Siesta ?

En tout cas moi non, parce que je pense que lorsqu'on arrive sur cet espace et qu'on voit le Fort Carré en fond, et qu'on a la mer, à proximité, selon l'heure du jour ou de la nuit, avec la lumière qui arrive, on a plutôt l'impression d'arriver dans un espace préservé et il me semble que ce n'est pas en bétonnant le littoral qu'on le protégera mieux, que ce soit du béton mis sur la plage ou du béton mis dans la mer. Notre mer, on le sait maintenant, est fragile dans ses équilibres, elle reprend ses droits quand on fait de la conquête sur elle, on l'a bien vu sur Cannes, sur Juan les Pins, sur Nice, encore récemment et qu'en conséquence notre réflexion c'est plutôt de s'adapter à des situations plus souples que de faire des protections totales.

Fort heureusement vous l'avez constaté, le destin, le ciel, font que la route du bord de mer est fermée en hiver, parce que les grands coups de mer arrivent plutôt en hiver qu'en été et lorsqu'il y a la grande affluence, la voie peut servir.

Nous sommes en train de réfléchir comment on peut organiser effectivement cette voie mais en fait je m'écarte du sujet, puisque vous parlez de l'entrée de ville.

Donc dans l'entrée de ville, dans les deux ou trois ans qui viennent, il y aura la salle qui est contigüe du Palais des Congrès qui viendra s'installer et conforter les espaces associatifs et on aura là un bel espace associatif dans lequel les gens pourront venir, se garer facilement et qui viendra en pendant avec un espace sportif qui a été totalement réaménagé récemment.

Et puis dans les années futures, on réfléchira à ce moment là, justement dans le cadre d'un plan d'ensemble, moi je vais vous dire mon opinion, je pense qu'en face du Fort Carré il ne faut rien, un parking paysager peut être de dissuasion mais rien qui ne soit insultant en terme de volume et qui vienne se faire écraser par un Monument Historique qui est en promontoire.

Rentrer dans un espace apaisé dans lequel il y a la voie de Val Claret qui vient déboucher en face du Fort Carré et rentrer avec un espace paysager d'un côté et le Fort Carré de l'autre, je trouve que ce n'est pas trop mal comme proposition à faire aux antibois avec, je suis un passionné de la Grèce antique, car même du culturel et du sportif et un amphithéâtre, et puisque je vois Jonathan qui en plus permet des manifestations de la jeunesse et la promotion de l'écologie.

Honnêtement je crois que dire « qu'est ce qu'on a fait » à part couper un pin, c'est un tout petit peu réducteur et j'espère vous avoir prouvé qu'on a à la fois une prospective et qu'en même temps on ne va pas rester inerte pendant toutes ces années.

Nous passons maintenant à la question débat du Groupe la Gauche et l'Ecologie

GROUPE « LA GAUCHE ET L'ECOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Avec débat
Rubrique	PLAN DE RELANCE – PROJETS STRUCTURANTS - FINANCEMENT ET PREVISIONS LIVRAISON

Madame DUMAS : *En mars 2009, vous vantiez les mérites de la politique du plan de relance permettant de financer de grands investissements pour la ville d'Antibes et plus largement sur la CASA.*

Ce plan de relance permettait quelques recettes supplémentaires ou plutôt des recettes simplement anticipées avec le FCTVA.

Ces annonces de plan de relance ont été, courant 2009, l'occasion d'une campagne de communication sur des grands projets dits structurants pour Antibes Juan-les-Pins et la CASA comme la salle des sports, la salle de spectacle, le Palais des congrès, des travaux de réhabilitation de l'école Laval, l'aménagement du vallon Laval, le TCSP Et maintenant, on nous annonce que la relance se transforme en austérité avec un gel des dépenses publiques.

Au-delà de notre très grande inquiétude de l'impact social de cette austérité sur une partie de la population déjà gravement fragilisée par la crise de l'emploi et du logement sur notre territoire, est-ce que les financements et les prévisions de livraison de ces projets dits structurants sont toujours assurés ?

Monsieur le Maire : Madame DUMAS vous posez deux questions en une qui se regroupent que partiellement, d'une part vous évoquez le plan de relance qui, dans un contexte économique, a été effectué par tous les pays européens, occidentaux, et par les Etats-Unis, et par tous les pays évolués, et qui consistait simplement à ne pas se trouver dans un système de récession et à réinjecter de manière un peu keynésienne, une obligation d'investissement ou plutôt une incitation à l'investissement. De quoi s'agissait-il ? Il s'agissait d'un remboursement anticipé du FCTVA mais qui permettait le fond commun de la taxe de la valeur ajoutée qui est de 15 % et qui est de 15 % des investissements antérieurement deux ans auparavant.

Le Gouvernement a donc décidé de permettre aux villes qui investissaient au moins autant que dans les années précédentes, de bénéficier des deux années de FCTVA. Cela s'est traduit pour la Ville d'Antibes pour un montant de 4.013.953 €. Cette somme devait pour remplir totalement le contrat être totalement investie. La seule difficulté qui s'est trouvée pour la Ville d'Antibes c'est d'avoir des projets suffisamment murs, prêts à être lancés, pour être rapidement effectués. On a donc perçu la TVA de 2007 et la TVA en 2009 a été de 6.791.991 € pour la Ville, la moyenne des cinq dernières années était de 2,77 M€/an.

A compter de 2010, la ville ayant rempli ses objectifs en terme d'investissement, on avait investi autant que dans les années précédentes, la mesure est pérennisée et le versement du FCTVA correspond aux dépenses réalisées en 2009.

L'Assainissement, objet d'un budget annexe, a bénéficié de la même mesure et a donc perçu en 2009 le FCTVA 2008, soit 645 603 €, en plus du FCTVA 2007, soit un total de 882.766 €.

Parmi les dépenses d'investissements engagées dans le cadre du plan de relance figurent la restauration des Remparts, l'étanchéité du Bastion Saint-André, la réfection de l'Enceinte du Château Grimaldi, la réfection de la toiture de la Salle Associative du Fort Carré, l'aménagement d'une partie du Boulevard Wilson, l'aménagement de la Promenade du Port de la Salis, l'aménagement du Boulevard Albert 1^{er}, l'ouvrage sous-terrain collecteur d'eaux pluviales Boulevard Foch (2 tranches).

Ces opérations sont soit terminées soit en passe de l'être, en tout état de cause avant la fin du mois de juin 2010.

Donc sur la réponse du plan de relance, oui, il y eu un plan de relance, oui il était adossé au FCTVA, et effectivement il a été perçu et dépensé sur les objectifs que je viens de nommer et on a pu avoir le plus fort investissement jamais connu sur la Ville d'Antibes, puisqu'on avait plus de 30 millions l'année d'après, plus l'ensemble des mesures que je viens d'évoquer.

Vous évoquez ensuite les projets structurants, dans les projets structurants, il y en a un, qui a bénéficié, spécifiquement du plan de relance, c'est la salle de spectacle et le théâtre, à hauteur de 2 millions d'euros, qui avait été annoncé par le Ministre DEVEDJIAN et confirmé par Frédéric MITTERAND.

Dans ce cadre là quels ont été les projets structurants tels que nous les avons listés ? On avait listé la nouvelle Cité judiciaire, l'Ecole du Cap, la salle Omnisports, le théâtre que je viens d'évoquer, le Palais des Congrès et le parking du Pré aux Pêcheurs, la Maison de Retraite médicalisée le collège Antibes les Pins et la salle de spectacles.

Voilà donc les éléments dont on disait avec l'ensemble des partenaires comment on va les mettre en place et les structurer ? Très brièvement je vais passer la parole, si vous le souhaitez, soit vous voulez ré intervenir, pour qu'on nous dise exactement où on en est de ces grands projets et si comme vous vous en inquiétez le plan de financement est correct ou s'il pose des problèmes. Nous allons commencer par Georges ROUX

Monsieur ROUX : parmi ces projets structurants deux concernent l'Education, d'abord l'école primaire avec l'Ecole du Cap et concernant ce nouvel équipement scolaire qui a ouvert depuis la rentrée de septembre 2009, il accueille 160 enfants, les choix ont été dictés par un souci constant d'innovation et de modernité favorisant l'intégration de l'école dans un site d'exception.

D'un point de vue architectural, le bâtiment propose un projet contemporain qui tient compte de la mémoire des lieux en intégrant dans l'opération une requalification d'un ancien bâtiment typique des constructions du Cap d'Antibes. C'est d'ailleurs ce bâtiment traditionnel qui accueille les dernières innovations technologiques et de nouveaux outils pédagogiques : une bibliothèque fonctionnelle et ergonomique, une salle audiovisuelle, ainsi qu'une salle informatique.

Le montant de l'opération s'est élevé à 5 500 000 € TTC

Le deuxième projet concerne le Collège d'Antibes Juan les Pins qui représente 18 millions d'euros et comprend au départ un établissement pouvant recevoir 400 élèves et évoluer sur 600 élèves à terme. Une première phase est prévue pour 400 collégiens à la rentrée scolaire de septembre 2012. Une deuxième phase (si besoin) est déjà prête pour 600 élèves.

Le Conseil Général au BP 2010 a voté 70 millions d'euros dont 39.200 millions en investissement.

Vendredi 28 mai 2010, aujourd'hui, fin de la consultation de l'enquête publique.

Juin 2010, lancement des appels d'offres pour désignation des entreprises

Octobre-Novembre 2010, début des travaux

Juillet 2012, fin des travaux

Voilà j'en ai terminé, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, alors Monsieur PAUGET va nous parler du complexe sportif des Trois Moulins.

Monsieur PAUGET : Mes Chers Collègues, comme vous le savez, nous avons en projet la construction d'une salle omnisports sur le site des Trois Moulins qui aura une capacité de 5 000 places et qui va devenir un outil d'animation sportive important pour la Ville et je crois pour tout le bassin antibois. Cet équipement sera également doté d'une salle dédiée à la pratique de la gymnastique et du trampoline, puisqu'on accueillera le Pôle France Trampoline, ainsi que le DOJO qui va nous permettre de développer la pratique des arts martiaux sur tout le Nord d'Antibes.

Le projet, aujourd'hui, avance, puisque le permis de construire a été accordé dernièrement, nous sommes en phase de procédure d'appels d'offres et ils sont lancés, nous ouvrirons les plis au cours du mois de juin, pour pouvoir désigner les entreprises en juillet et démarrer le chantier à la fin de l'année 2010 pour une livraison début 2012.

Je voudrais quand même souligner que ce projet ressort à plus de 25 millions d'euros hors taxes et que la plupart de nos partenaires institutionnels habituels ont répondu présents, sauf un, la Région, qui ne s'est pas encore manifestée à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire : Mais qui va le faire, la CASA a répondu, le Conseil général a répondu ainsi que l'Etat, la Ville d'Antibes est bien entendu porteuse du projet, on attend avec espoir et confiance la décision du Conseil régional.

Madame Torres Forêt Dodelin va nous parler de la salle de spectacles qui bénéficie d'un petit coup de frein avec des argiles gonflantes !

Madame TORRES FORET DODELIN : Oui mais ce n'est rien, mes Chers Collègues, Monsieur le Maire, comme vous le savez les travaux de la salle de spectacles communautaire d'Antibes Juan les Pins, située avenue Jules Grec, ont commencé depuis le mois de septembre 2009. Nous avons commencé par les travaux de fondation, de type paroi moulée, justement liée à la nature du sol argileuse puis ils se sont terminés plus tôt que prévus, c'est-à-dire au mois de mai, au lieu de juillet.

Mais une étude complémentaire du sol a permis de détecter qu'il y avait un problème, un aléa du sol, l'argile gonflante, mais rassurez vous cela ne va pas mettre en péril le calendrier des travaux, il y a simplement un ajustement technique, il y a des fondations encore à modifier, mais heureusement nous allons pouvoir respecter les délais puisque la salle de spectacles doit être livrée fin 2012.

C'est une opération à 31 millions d'euros, le financement est totalement assuré, comme vous l'avez dit très justement, Monsieur le Député Maire, nous bénéficions, d'une aide de l'Etat, dans le cadre, du plan de relance d'un montant important à hauteur de 2 000 000 € parce qu'il faut dire aussi que ce chantier très important représente 90.000 € de travail de chantier. C'est un lieu majeur de diffusion et d'animation culturelle pour la Ville bien sûr et pour les 180.000 habitants de la CASA, une salle de 1300 places, un auditorium de 200 places, un parking en sous sol, un toit terrasse de 500 m2 avec une très jolie vue sur le Port d'Antibes, voilà un aménagement très important rendu nécessaire.

Monsieur le Maire : je passe maintenant la parole à Audouin Rambaud pour le Palais des Congrès après le dernier épisode et le calendrier

Monsieur RAMBAUD : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, vous savez que le Palais des Congrès constitue un moteur économique très important pour le développement du tourisme d'affaires d'Antibes Juan les Pins et il convient de rappeler que la Commune d'Antibes, dans un souci de réduire sensiblement la participation de la Ville au coût d'investissement, a eu recours à un partenaire privé pour la réalisation et le financement de l'opération.

La Ville pourra ainsi bénéficier d'un Palais des Congrès de 6 500 m² pour une capacité d'accueil de 500 congressistes, ce qui correspond en gros au nombre de chambres d'hôtels autour du Palais, en 4 et 5 étoiles, le tout associé à un ensemble privé de 7 500 m² de surfaces commerciales et d'un parking de 375 places.

Le permis de construire du projet est en cours d'instruction, l'enquête publique est terminée. Les travaux devraient être engagés d'ici la fin de l'année 2010 après l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives.

Je vous rappelle que ce projet qui vous a été présenté propose une architecture résolument contemporaine, adaptée à son environnement, enfin la végétation sur le site maintient le lien existant entre le Square Sidney Bechet et le Jardin de la Pinède. La partie relative au Palais des Congrès sera alors mise à disposition de la Ville dès la livraison du bâtiment envisagée fin 2012 ou au début de l'année 2013.

Monsieur le Maire : là il n'y a pas de problème de financement, il est réglé directement avec le privé, je passe aussi sur le parking du Pré des Pêcheurs, c'est un partenariat DSP avec le privé, il n'y a pas de problème de financement il est bouclé et je rappelle qu'à la fois la maison de retraite médicalisée, financée antérieurement au plan de relance, le pôle mère enfant dans le cadre de l'hôpital 2012 et l'unité de soins palliatifs dans le cadre de la réorganisation des soins palliatifs en France sont des projets qui, bien entendu, sont portés par l'Etat et vous vous souvenez tous que nous avons voté une aide particulière de la Ville d'Antibes à l'ensemble du projet.

Je passe la parole à Monsieur GENTE.

Monsieur GENTE : Merci Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, en ce qui concerne la maison de retraite médicalisée, rappelez vous qu'elle a été voulue ouverte sur l'extérieur avec notamment des animations du CCAS, qu'elle est adossée au plateau technique de l'hôpital, facilitant ainsi les examens de diagnostic ou les interventions curatives. En ce qui concerne le financement il est de 17.240.000 €, financé et bouclé.

En ce qui concerne l'aide financière significative que la Ville a voté, elle est de 1,5 millions d'euros en investissement, sous forme de garantie d'emprunt et 40.000 € sous forme de montage de l'ouvrage, moyennant quoi 60 % des places seront réservées aux antibois, c'est-à-dire 70 places sur les 125 de prévues, 60 places de maisons de retraites, 5 places d'accueil temporaires et 5 places pour Alzheimer. Enfin, en ce qui concerne le calendrier, le début des travaux est prévu fin 2010 pour une livraison premier trimestre 2012.

Monsieur le Maire : quelqu'un souhaite intervenir de nouveau sur le plan de relance, les équipements structurants ?

Madame MURATORE : Vous avez en partie répondu à mes questions mais en ce qui concerne les subventions attendues, au niveau de la Ville on les voit passer mais pour certains projets vous avez indiqué, pour les autres partenaires, que c'était confirmé, est-ce que l'on pourrait avoir, par écrit, de façon précise pour chaque projet, comme vous le faites pour le prévisionnel, le réel indiquant le montant des subventions de l'Etat, de la Région, du Département ?

Le deuxième point c'est par rapport au FCTVA, si j'ai tout lu parce que cela change tous les jours, vous en votez toutes les nuits alors j'ai du mal à suivre ! Déjà sur 2010 le FCTVA est dans l'enveloppe normée, parce que là il y a eu débat, alors est ce que c'est fait ou pas ? Il n'empêche que ce FCTVA ne va pas jouer sur les autres dotations de l'Etat et on a le souci sur 2011 où on a déjà annoncé que les dotations n'augmenteraient pas et même diminueraient puisqu'en francs constants, elles ne vont plus suivre l'inflation, on a déjà une information là, est ce qu'on pourrait avoir, pas forcément maintenant, une petite note qui nous détaille exactement où on en est sur ces points là pour 2010 et 2011 ?

Monsieur le Maire : Sur 2010 on a voté le budget, on peut le revoir et confirmer l'ensemble des données, sur 2011, le Gouvernement a maintenu les volumes sans impliquer le taux habituel qu'il mettait sur l'inflation mais comme l'inflation est quasi nulle, cela reviendra à peu de modifications par rapport à la dotation de l'Etat.

Il faut bien comprendre que le plan de relance, c'est le plan de relance, il vient une fois dans la situation de dépression et de crise internationale qui existait, l'ensemble des pays ont décidé une relance, certains l'ont décidé par l'investissement, d'autres comme l'Angleterre l'ont décidé en baissant la TVA, d'autres comme l'Allemagne, en augmentant les impôts.

Chacun a pris une mesure particulière, le Gouvernement a choisi de relancer par les collectivités, en faisant en sorte que dans le plan de relance il y ait d'une part 100 projets en France qui soient dotés du plan de relance et d'autre part que le FCTVA soit cumulé sur deux ans.

Cela favorisait les villes qui avaient beaucoup investi dans les deux ou trois années précédentes, c'est pour cela qu'on a eu une dotation importante parce que dans les trois années qui précédaient on avait effectivement beaucoup investi. Donc cet investissement qui venait s'ajouter à l'autre a fait en sorte qu'on a eu un investissement important. En même temps comme le FCTVA qui est venu en surplus a augmenté l'investissement, le FCTVA de l'année suivante sera augmenté de 15 % de la dotation de l'Etat.

Je ne sais pas si je me fais bien comprendre, mais plus le volume monte, si vous êtes à 30 millions une année et que vous avez le FCTVA qui est donné de 4 millions de plus l'année d'après, l'année suivante vous avez un FCTVA sur 34 millions, donc l'effet est un effet à une seule fois mais qui a des répercussions sur deux années.

Sur ces investissements, je ne sais pas si la question est polémique ou non, elle est tellement peu polémique que le FCTVA on l'a tous voté ici.

On a tous voté que l'Etat dans une période de crise dote les collectivités territoriales d'une aide à l'investissement de 4 millions d'euros pour la Ville d'Antibes donc il n'y a pas de débat là-dessus.

Sur les projets structurants, comme on l'a dit, il y a 100 projets en France, il n'y a qu'un qui a bénéficié à la Ville d'Antibes et à la CASA de cette aide particulière, c'est la salle de spectacles. Sur le reste, la CASA a une position assez simple, elle met 20 % et le Conseil général dans un contrat qu'on a signé avec la CASA met 20 %. Donc cela est clair, c'est un contrat qui a été signé entre le Conseil général et la Communauté d'Agglomération.

Il y a un autre contrat que vous ne pouvez ignorer Madame MURATORE, c'est le contrat signé entre la Région et la Communauté Agglomération ; dans ce projet là bien entendu le contrat ne se fait que sur les projets communautaires et sur ces projets communautaires, la Région, pour la salle de spectacles en particulier, s'est engagée à hauteur de 15 %.

Cela veut dire que pour la salle, pour prendre cet exemple là, que les financements sont bouclés, la CASA, la Région, le Département, le plan de relance. Sur les partenariats privés que ce soit, le parking sous le Pré des Pêcheurs, ou le Palais des Congrès, il n'y a pas de raison de penser qu'il y a des modifications. On a signé un contrat avec un privé qui, probablement, a intérêt à aboutir à l'exploitation du contrat et sur l'ensemble de ce qui est médical et médico social que l'on a évoqué avec Jacques GENTE, j'imagine mal que tout d'un coup on arrête et on ne fait pas la maison de retraite parce qu'on est dans un plan de rigueur.

La seule maison de retraite médicalisée des Alpes-Maritimes c'est celle d'Antibes et c'est celle-ci qui a bénéficié de l'ensemble des postes concernant la dépendance : 40 % de postes dépendance sur cette maison de retraite médicalisée, accordés au Comité médical d'Organisation des soins.

Cela me paraît totalement réglé, reste la salle omnisports, là aussi la CASA met ses 20 %, le Conseil général appuie et il met les 20 %, l'Etat dans le cadre du CMDS va mettre le pourcentage qu'il met et qui est de l'ordre de 10 à 15 %, cela veut dire que $20 + 20 + 15 = 55$. Cela veut dire que si la Région apporte son obole à ce projet structurant sur le Pôle Omnisports, probablement on se trouverait avec un bouclage sinon que va-t-il se passer ? C'est la Ville qui paiera, il y aura $20 + 20 + 15$ et puis 0, et le reste ce sera la Ville.

Sur le plan des bouclages des projets, tout peut arriver, une entreprise peut faire faillite, le monde peut s'écrouler mais les projets structurants tels qu'ils sont présentés aujourd'hui, bien sûr la nouvelle cité judiciaire, l'école du Cap, c'est du passé, l'engagement encore hier du Conseil général sur le Collège d'Antibes les Pins, qui l'a répété et qui va venir à Antibes, pour le confirmer dans les jours qui viennent, c'est voté et cela ne posera pas de problème particulier.

Je reste vigilant, mais je n'ai pas de situation particulière d'inquiétude sur l'ensemble des projets que j'ai évoqués.

Monsieur PIEL : effectivement le plan de relance, d'une manière ou d'une autre a été effectué dans tous les pays européens, chaque pays a en effet choisi sa propre méthode, on ne peut pas dire que cela ait réussi à ces pays quand on voit l'état des Finances des pays européens aujourd'hui.

Donc je crois que quelle que soit la méthode, en réalité la relance n'a pas marché, on est passé à la rigueur et à l'austérité. C'est pour cette raison que la question était posée de cette façon parce que les collectivités locales de notre pays représentent 74 % des investissements, l'Etat n'investit plus, l'Etat a renoncé aux grands travaux. On évoquait la 3^{ème} voie, le plan de relance a permis de débloquer de l'argent mais qui avait été bloqué pour des travaux qui vont se terminer aujourd'hui mais la troisième voie ne sera pas terminée et quid des financements de l'Etat dans le cadre des contrats de projets, aujourd'hui l'Etat ne répond pas, il est aux abonnés absents. Donc on se disait que sur les dossiers que vous avez évoqués, il y avait peut être du côté de l'Etat... Là aussi on allait jouer la montre sur les budgets.

Donc quelque part vous nous rassurez, par contre, on voit bien dans quel état sont les collectivités et quand vous dites que le Président du Conseil général va venir nous rassurer sur le collège de Juan les Pins, tant mieux, parce que ce n'est pas le fait qu'il vienne nous rassurer, c'est parce qu'enfin les travaux vont commencer.

Est-ce que vous voulez que je vous dise la date d'ouverture prévue à l'origine pour ce Collège ? Avec Antibes-les-Pins, etc. aujourd'hui les enfants qui auraient dû fréquenter ce collège, travaillent, ils sont déjà en activité, je ne dis pas que certains sont à la retraite, parce que là j'irai quand même très loin !!

Exclamations dans la salle

Mais voilà on est dans cette situation, donc surtout qu'on ne vienne pas triompher sur le fait que les travaux du Collège de Juan-les-Pins vont commencer, c'est huit ans de retard, avec des suppressions, parce qu'aujourd'hui l'idée de ce collège qui était la culture avec le théâtre....

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, par rapport à votre question, vous n'avez pas l'impression d'en faire un petit peu trop ?

Monsieur PIEL : Non, non pas du tout. On va trouver la date exacte de l'engagement sur le collège, mais au passage ce qui était prévu sur la culture, c'est-à-dire le théâtre, ne sera pas réalisé en 2012, le terrain de sports qui devait aller avec le collège pour ne pas que les enfants se déplacent, où sera-t-il ? Ce sera aux Eucalyptus ? Donc qu'on ne vienne pas parader avec le Collège de Juan-les-Pins, il faudra assumer le retard !

Le dernier point et peut être que comme il y a ici deux conseillers généraux, ils pourront peut être nous répondre ! Il y a bien eu une réunion au Conseil général où on a décidé de retarder toute une partie des contrats qui avaient été passés avec les collectivités.

Si les contrats de la CASA ne sont pas retardés, tant mieux, mais cette réunion a eu lieu, et le Conseil général, je pense par exemple à l'avenue Jules Grec, où les travaux ne sont toujours pas terminés, là aussi on pourrait reprendre le calendrier. Alors je ne jette pas la pierre vu que les collectivités territoriales sont prises à la gorge par les ponctions de l'Etat.

Alors pour terminer sur la Région et la salle de Sports, je suis désolée, j'avais cru quand même avoir alerté, le contrat de la Casa qui n'a d'ailleurs pas été signé ? Vous ne l'avez pas signé avec Michel VAUZELLE.

Monsieur le Maire : j'ai signé.

Monsieur PIEL : Vous l'avez signé ? Non vous avez fait un « truc électoral » à un moment donné mais officiellement le contrat vous ne l'avez pas signé !

Monsieur le Maire : Non c'est le Président Vauzelle qui a essayé de faire « un truc électoral »

Monsieur PIEL : Peu importe celui qui l'a fait !

Monsieur le Maire : Moi, quand je délibère Monsieur PIEL, je suis inénervable !

Monsieur PIEL : Moi aussi

Monsieur le Maire : Aujourd'hui je ne me mettrai pas en colère !

Monsieur PIEL : Moi non plus.

Monsieur le Maire : Au nom de la Communauté d'Agglomération après un vote en Conseil communautaire, Madame DUMAS est témoin, je vote quelque chose, je signe ensuite le contrat, il est signé, après je peux aller parader devant France 3 ou la télé etc., dans une période pré électorale, pour en tirer un bénéfice et c'est éventuellement envisageable, mais la signature d'un Président de Communauté d'Agglomération, d'un Président de Région, cela vaut même quand ce n'est pas filmé.

Monsieur PIEL : Ce n'est pas une question de film ! J'ai posé la question il y a quelques jours, on me dit le contrat de la CASA n'est pas signé, il y a encore un problème avec la piscine communautaire de Sophia-Antipolis mais je ne veux pas rentrer dans les dossiers de la CASA, pour l'instant ce contrat n'est pas signé.

Monsieur le Maire : Alors il n'est pas signé par la Région, moi le stade nautique de Valbonne ne me pose à moi, vis-à-vis du maire socialiste de Valbonne, aucun problème, maintenant s'il pose problème à la Région, il faut qu'elle dise pourquoi elle ne le finance pas ?

Monsieur PIEL : Non, pas du tout.

Monsieur le Maire : En tout cas l'engagement qui était pris c'était un engagement de la Région à y participer dans le cadre des aménagements de Sophia-Antipolis. Maintenant vous m'apprenez qu'il y a une difficulté...

Monsieur PIEL : Non, non il n'y a pas de difficultés, il y a une difficulté locale. Pour ce qui concerne la salle de sports je vous avais quand même alerté au moment où cette salle de sports était dans le giron de la CASA, elle a été transférée à la Ville d'Antibes, que je sache la Ville n'a pas de contrat avec la Région et aujourd'hui les critères de la Région et vous les connaissez, sont de ne pas financer effectivement.

Monsieur le Maire : Ecoutez, moi-même avec la télé je signe le contrat Ville d'Antibes /Région et c'est d'ailleurs ce que j'ai proposé au Président Vauzelle et comme d'ailleurs il a proposé un contrat à la Ville de Cannes qui, à mon avis, n'est pas en aggro, si j'ai bien compris, et qu'il a proposé un contrat avec l'agglo, je m'attendais en ce qui concerne les choses qui ne sont pas de la compétence de l'agglo, qu'il signe un contrat avec la Ville d'Antibes et ce contrat avec la deuxième ville du Département ne déshonorerait pas la Région et permettrait peut être de financer ce qui est de la compétence de la Ville, c'est-à-dire la salle Omnisports ! Si vous pouvez faire un petit effort là-dessus !

Monsieur PIEL : Alors je vais faire un effort d'explications, parce que vous semblez ne pas avoir compris ! On signe effectivement des contrats avec des villes qui ne sont pas en agglomération, maintenant peut-être que Monsieur Brochand sera tout à fait heureux d'apprendre ce que vous dites.

Monsieur le Maire : Mais Monsieur Brochand le sait...

Monsieur PIEL : Cette salle de sports, aujourd'hui, dans les critères actuels de Région, ne peut pas être financée. Aussi, il ne faut pas faire semblant de ne pas être au courant !

Monsieur le Maire : Je ne fais pas semblant, Monsieur PIEL, nous n'allons pas rentrer dans la polémique, je constate qu'il y a un Palais des Congrès qui est financé à Cannes, je constate qu'il y a un stade nautique qui est financé à Valbonne et je l'approuve, et je constate que la salle omnisports n'est pas financée par la Région ! Donnez-moi vos critères !

Monsieur PIEL : Le stade nautique est dans la CASA. Les critères ? vous avez un Conseiller régional dans votre majorité il suffit de lui demander !

Je terminerai juste par un point, moi je vais vous dire ce que vous pouvez mettre dans les grands travaux à Antibes, peut être, c'est la rénovation et l'extension du Lycée Audiberti, je crois qu'il faut aussi le compter parce que cela va représenter un budget de 35 millions d'euros, des milliers d'heures de travaux, cela mettez le au compte de la Région dans vos grands travaux, merci !

Monsieur le Maire : Ecoutez Monsieur PIEL, voilà une bonne nouvelle, en plus il y a une emprise foncière qui appartient à la Ville et qu'à l'époque où vous aviez un poste de Vice-Président, je proposais à la Région d'acheter ce terrain pour réaliser cette extension. A ce moment là la réponse qui m'a été donnée était que dès l'instant où un lycée se faisait à Valbonne, il était inutile de prévoir une extension sur le Lycée Audiberti.

Vous m'apportez une bonne nouvelle, tant mieux et donc sachez que nous on est prêt à mettre à disposition l'emprise foncière parce que le collège il va se construire et le collège pourra être déménagé, à ce moment là.

La question que je vous ai déjà posée et que je vous pose tranquillement ici, cette emprise foncière on en fait du logement ou bien cela intéresse la Région ? Cela fait au moins dix fois que je pose la question. Je vous la repose officiellement et ouvertement, cette emprise foncière du Collège qui déménage, à 2012, est ce que cela intéresse la Région ? Si cela ne l'intéresse pas parce qu'elle a suffisamment d'espace, moi je ne vais pas décider à sa place de ce qu'elle doit faire sur le Lycée Audiberti, j'alerte de temps en temps, j'explique, je dis qu'il pleut sur le lycée du Génie civil qui vient d'être construit.

J'apporte un certain nombre d'informations, généralement discrètement vous le notez, sans faire des grands papiers et sans dire qu'il y a une malfaçon extraordinaire, je fais les choses parce qu'il y a des lycéens dans ces établissements qui méritent mieux qu'une stérile polémique. Mais ce terrain là intéresse ou pas ? Si cela n'intéresse pas, quand on va déménager, on va se poser le problème en terme simple, on est en cœur de ville, on a besoin de logements, est ce qu'on fait du logement, ou est-ce que le lycée veut s'étendre et faire un espace sportif digne du lycée de la deuxième ville du Département ?

Vous apportez un début de commencement de bonne nouvelle, mais pas de financement, si vous voulez être efficace, Monsieur PIEL, financez d'abord la salle omnisports et puis après vous ferez des promesses sur le Lycée Audiberti !

Monsieur PIEL : Si vous permettez je vous réponds sur le lycée. A l'époque où nous avons eu cette discussion, y compris avec Monsieur ROUX, on nous a dit qu'à la place du Collège de la Rostagne mais qui devait déménager bien avant la date qui est en question, on allait y mettre les enfants de l'école Doniol parce qu'elle avait besoin d'être rénovée. Cela allait prendre encore un certain temps, c'est cette réponse que vous nous aviez faite.

Depuis, nous nous avons avancé, le projet du lycée sera présenté le 24 juin au Conseil d'Administration du Lycée et il est réalisé sur la surface existante parce nous n'allions pas attendre encore quelques années avant de finir les travaux de ce lycée, les malfaçons du Lycée du Génie civil effectivement il y en a, est-ce que vous voulez que l'on parle de l'Ecole Laval et d'autres ?

Voilà parce que des malfaçons il y en a partout, ce n'est pas nous qui faisons les travaux, vous avez alerté très bien, moi aussi, mais je vous ferai remarquer que l'ensemble des lycées d'Antibes, en 2012, seront tous, soit rénovés, soient refaits complètement.

Monsieur le Maire : En tout cas moi je vais donner la parole à Georges ROUX qui, dans son mandat, a déjà reconstruit deux collèges :

- un à la Fontonne et le Collège Bertone, avec des gymnases de type C, et qui, maintenant, va poser la première pierre d'un troisième collège. Voilà ce n'est donc peut être pas si mal que cela d'avoir totalement reconstruit deux collèges et un troisième qui est à venir.

Monsieur ROUX : Monsieur le Maire, je dirais à notre collègue Gérard PIEL, qu'il n'était pas facile et cela l'est toujours, de construire un nouveau collège comme le collège d'Antibes-les-Pins, quand au niveau départemental il y a des villes qui, à la différence de la ville Antibes, ne sont pas en perte d'élèves mais en augmentation d'élèves. Il y a des élèves dans des villes voisines où des collèges dépassent les 1000 et pour ceux qui connaissent très très bien le travail que l'on peut faire dans un collège, quand on dépasse les 700 ou 800 c'est extrêmement difficile à travailler.

Nous avons réussi à maintenir le programme du Collège d'Antibes-les-Pins, sachant que le Collège de la Rostagne est un collège qui a moins de 300 collégiens, il faut quand même le savoir. Quand au niveau du Conseil général on maintient le programme pour remplacer la Rostagne par le Collège d'Antibes-les-Pins, il y a quand même des collègues qu'ils soient de l'opposition, du Conseil général, ou de la majorité qui nous posent des questions.

Alors on y répond en parlant d'avenir, on le fait parce que l'on sait qu'il y a une reprise qui va se faire dans quelques années sur cet endroit c'est-à-dire Golfe Juan- Vallauris -Juan les Pins, mais c'est demain, ce n'est pas aujourd'hui alors qu'il y a des collèges qui devraient déjà aujourd'hui avoir des travaux pour solutionner ces problèmes.

Vous évoquiez le report de travaux, il y a une phase 1 et une phase 2, si on voulait maintenir tout le programme initial, c'est-à-dire collège plus théâtre, atelier de théâtre, etc. on risquait tout simplement, surtout avec la crise arrivant, je le dis tranquillement, de voir des collèges d'autres villes prendre notre place.

Moi j'ai préféré faire la phase A et la phase B, la phase A permet de construire dans quelques semaines ou quelques mois ce collège, c'est vrai qu'on a mis du temps mais il y a des collèges qui attendent encore, je vous dirai qu'un certain nombre de collèges à Cannes, à Nice ou ailleurs aimeraient bien être dans notre cas, et ils ne le sont pas, ils auront leur programme réalisé peut être un an ou deux après nous. Alors vous savez je pense que tout va bien et qu'on a frustré personne dans la mesure où ces jeunes collégiens n'étaient pas à la rue,

Monsieur le Maire : ...tellement pas à la rue qu'ils ne voulaient pas partir de l'endroit où ils étaient.

Monsieur ROUX : Ils ne sont pas partis dans le privé comme tout le monde croit, c'est faux, ils sont restés et malheureusement il y a une démographie en baisse à Antibes, je n'y peux rien !

Monsieur le Maire : Mais qui va remonter grâce au dynamisme que nous a évoqué Jacqueline DOR tout à l'heure !

Monsieur ROUX : ...et même le collège Bertone est en baisse

Monsieur le Maire : On vient de sortir d'une période électorale, maintenant vous m'avez dit quelque chose qui est très vrai, vous n'êtes pas, comme je ne suis pas, comme nous ne sommes pas, responsables des aléas des travaux, c'est pour cela que ce n'est pas la peine d'activer là-dessus !

Nous ne sommes pas quelquefois non plus responsables des retards, je ne veux pas remuer le couteau dans la plaie, mais il y a un certain nombre de retards qui existent sur la gare d'Antibes, sur un certain nombre de choses, qui font que là aussi on peut dire : « et comment cela se fait-il que vous ayez attendu aussi longtemps ? » ! Donc sortons de ces polémiques stériles, vous m'avez posé une question sur le plan de relance, il est de 4 millions, il est visible par tous, parce que personne ne peut contester que les Remparts, le boulevard Wilson, le boulevard Albert 1^{er}, l'étanchéité du Bastion ou l'effluent du Laval n'ont pas été réalisés. C'est un point. Ensuite à cette époque là, vous l'avez voté et ne le reniez pas, on l'a voté et moi je préfère un Etat qui a dit : « je donne de l'argent aux collectivités pour qu'elles puissent encore plus investir » plutôt qu'un Etat qui a dit : « moi je baisse la TVA ».

Franchement je trouve que la façon dont la France a réagi est plus intelligente que la manière dont a réagi l'Angleterre et je préfère cela que de dire : « on a une crise, on va augmenter les impôts, comme cela on diminue le pouvoir d'achat ».

Mais de toute façon rappelons nous qu'ici, ensemble, nous l'avons voté, alors assumons le et constatons que nous en avons fait bon usage.

En ce qui concerne les équipements structurants, lorsque je les ai présentés, j'avais indiqué qu'il y en avait pour 150 millions d'euros mais que la Ville ne dépenserait que vingt cinq millions d'euros, pourquoi ? Soit parce qu'elle a des partenaires privés, soit elle a un appui des collectivités, de la CASA, soit elle a un appui de l'Etat, elle n'est donc pas seule. Dans ce partenariat, je ne vois pas aujourd'hui et je le dis en toute sincérité, de difficulté particulière pour boucler les projets tels qu'ils ont été avancés, ni de quelque façon les retarder.

Après que nous rentrons dans une phase difficile, que les finances publiques des collectivités comme de l'Etat soient un peu plus compliquées qu'avant, que nous soyons obligés de nous recentrer sur l'essentiel, que nous diminuons nos dépenses de fonctionnement, c'est quelque chose qui est une obligation dans l'ensemble du monde, je dirais, qui a un certain niveau de vie, c'est ainsi partout.

Je ne sais pas si ce que font les espagnols socialistes est plus idiot que ce que font les français parce qu'ils sont majoritairement UMP, c'est quelque chose qui ne tient pas dans l'argument. Acceptons l'idée qu'il y a une crise internationale et que le choix de la Ville d'Antibes et c'est peut être cela l'important, est de poursuivre les investissements parce que ce sont des investissements qui ont du retour culturel, social, économique.

Monsieur PIEL, honnêtement je ne sais pas ce que nous réserve l'avenir, à vous, à moi, à nos vies, etc.. mais si on fait tous ces équipements avant la fin du mandat, on aura probablement bien rempli le contrat d'une majorité qui ne se sera pas laissée aller au défaitisme dans une situation économique difficile. On aura, contrairement à ce que j'entends, et j'attends le classement prochain, la fiscalité encore la plus basse de ce département et de la Région Paca, pour la même strate et, en même temps, fait un effort de dépenses de fonctionnement exceptionnel qui permettra quand même de donner et d'offrir à nos habitants un service rendu de qualité.

On a évoqué la Petite Enfance, on peut évoquer les personnes âgées, vous dire ensuite que c'est facile tous les matins, non, comme cela ne doit pas l'être pour Eric CIOTTI, et comme je le suppose, cela ne l'est pas non plus pour Michel VAUZELLE.

Monsieur PAUGET : Je voudrais juste rappeler à Monsieur PIEL, concernant le non financement de la Région par rapport à la salle omnisports, que le Conseil général était exactement dans la même situation que la Région avant que le projet ne devienne municipal, c'est-à-dire qu'on avait signé un contrat de plan entre la Casa et le Conseil général, et que le Conseil général s'est engagé à financer cet équipement auprès de la Casa. Lorsqu'il a été décidé que cet équipement revenait dans le giron municipal, c'est un problème de choix politique qui se pose, le Conseil général a décidé, à l'époque Christian ESTROSI et puis après Eric CIOTTI de quand même tenir le financement.

Monsieur PIEL, si vous le voulez, vous êtes quand même plus proche vous de Michel VAUZELLE que ce qu'on peut l'être nous, vous pouvez encore faire bouger les choses. Ce n'est pas un problème de critères puisque les collectivités territoriales peuvent financer si elles le décident politiquement. C'est un problème de choix politique donc Gérard PIEL soyez moins communiste et plus Antibois et on y gagnera tous !

Monsieur PIEL : Si vous permettez, Cher Eric PAUGET, qui êtes tout autant UMP et Antibois, c'est le genre de réflexion qui n'est pas très intelligente mais je vais essayer moi de vous répondre de façon intelligente. Vous parlez de critères, on s'est donné des critères, si on ne les respecte pas, que va t-on faire ? On va venir taper à notre porte ? Vous savez qui ? La Ville de Nice avec le grand stade, Marseille avec la couverture du stade : 30 millions d'euros, le nouveau stade d'Arles-Avignon pour le nouveau club qui est monté en 1^{ère} division.

On s'est donc donné des critères de ne pas financer le sport de haut niveau, on refait les vestiaires des clubs, on finance les jeunes sportifs qui sont dans les clubs, je suis désolé de vous dire cela !

Après qu'il y ait une exception, elle était possible à travers un contrat d'agglomération et je l'ai dit le moment venu, ce contrat n'était pas signé, comme il est entre la CASA et le Conseil général, avec la Région, on n'a pas eu à changer notre fusil d'épaule. On a toujours tenu ce discours, donc on peut continuer de polémiquer de cette façon, moi je dis aujourd'hui que ce que porte, en terme de financement, la Région, sur le territoire de la Ville, à travers les lycées et d'autres projets, et même avec des projets qui, je le reconnais moi aussi, ont pris du retard n'est pas négligeable. Mais, je suis désolé nous ne maîtrisons pas la SNCF, aujourd'hui Monsieur PEPY est tout de même plus proche de Monsieur SARKOZY que de Monsieur VAUZELLE, on agira, il n'y a pas d'ostracisme si c'est ce que vous essayez d'insinuer. Je suis désolé sur la salle de spectacles, on y va !

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, vous me posez une question avec débat, dans cette question vous me dites qu'est ce que vous avez fait du plan de relance que nous avons voté ensemble, je vous donne le résultat. Ensuite vous dites où en êtes vous de vos projets structurants et la situation économique vous oblige-t-elle à y renoncer, je vous donne le plan de financement et je vous dis on y renonce pas Après vous reprenez la parole en disant que c'est la faute de l'Etat, etc.

Monsieur PIEL : Vous me parlez après de la salle de sports.

Monsieur le Maire : Je dis simplement comment les plans de financements sont établis.

Monsieur PIEL : Sollicitez nous pour le théâtre qui va se mettre en place, la Place du Tribunal, pour des choses où nous finançons, mais vous savez le faire, nous solliciter quand même !

Monsieur le Maire : Ce n'est pas CASA et ce n'est pas le même volume.

Monsieur PIEL : Mais ce n'est pas la CASA non plus la salle de sports que je sache ou alors je me suis trompé ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la CASA.

Monsieur PIEL : Là aussi ce n'est pas la CASA donc sollicitez nous pour ce genre de choses, comme le théâtre du Tribunal il n'y a pas de problèmes !

Monsieur le Maire : Je ne comprends pas, quand ce n'est pas la CASA vous ne pouvez pas et sur la salle de théâtre.

Monsieur PIEL : La CASA c'est un contrat, si la salle de sports était à la CASA on l'aurait inclus dans ce contrat, aujourd'hui nous ne finançons pas ces grands équipements hors contrat, c'est clair quand même comme critère et puis vous savez bientôt avec la loi que vous avez votée, Monsieur le Député, on n'aura plus la compétence générale, on ne pourra même plus financer.

Monsieur le Maire : Je crois que vous n'êtes pas au courant parce que vous l'avez gardée votre compétence générale.

Monsieur PIEL : Grâce à qui ? Cela ne durera pas longtemps, je n'y crois pas à cela.

Monsieur le Maire : Le débat sur les collectivités c'est un autre débat, de qui fait quoi, on va retenir deux ou trois choses apaisantes, premièrement c'est que quelquefois le projet que l'on met en œuvre rencontre un aléa technique, ce n'est pas la faute de la collectivité qui porte le projet.

Deuxièmement quand de temps en temps on se trouve dans une situation où le projet est retardé, ce n'est pas forcément à cause de la collectivité qui porte le projet.

Troisièmement, il faut boucler l'ensemble des équipements structurants, nous majorité, et en partie l'opposition, pas sur tout mais sur un certain nombre de choses, avons estimé que ces équipements structurants étaient indispensables pour la Ville d'Antibes et la Casa. On les a mis en œuvre, on a trouvé des financements, quelquefois privés, le plus souvent publics, avec une aide de l'Etat qui est, reconnaissons le, plutôt exceptionnelle dans la période dans laquelle nous nous trouvons.

Maintenant on avance, vous m'avez posé la question et on vous a répondu pour le plan de relance et les équipements structurants.

Si chacun dans notre rôle, Eric PAUGET et Georges ROUX d'un côté et moi au niveau national, vous à la Région, et même nos collègues de l'opposition à la Région, si on peut faire en sorte qu'Antibes bénéficie, parce que par exemple c'est un Pôle France et qu'il n'est pas stupide de penser qu'il peut intéresser la Région.

Surtout qu'à cet endroit là il y a le pôle France Basket, le pôle France Trampoline, cela peut être un élément qui peut faire évoquer à Monsieur VAUZELLE qui donne une oreille attentive à l'argumentaire développé par Monsieur PIEL et puis si vous y arrivez bravo, et puis c'est terminé, je ne vais pas faire une maladie là-dessus en m'interrogeant sur qui a financé un peu plus ou un peu moins.

On a répondu là-dessus, on a eu un bon débat et après on reste bien entendu sur le plan national opposé à la façon pour vous dont le Gouvernement a géré la crise et pour moi à la façon dont la Région a orienté ses actions, mais c'est normal, cela n'empêche pas de s'entendre sur des projets.

Vous aviez une autre question sur la grippe H1 n1

GROUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Sans débat
Rubrique	GRIPPE H1N1 – POINT SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION

Monsieur PIEL : *Monsieur le Maire,*

Nous souhaiterions connaître le bilan de la campagne de vaccination.

Au-delà des scandaleux profits dont ont bénéficié les laboratoires pharmaceutiques, nous souhaiterions connaître le nombre de personnes vaccinées (une ou deux fois), le montant des remboursements par l'Etat et celui des frais réels (personnels, locaux, gardiennage...) pour la Commune.

Monsieur DULBECCO : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, ne connaissant pas les négociations entre l'Etat et les laboratoires concernant l'achat et la reprise des vaccins non utilisés, je ne me prononcerai pas sur les termes de « scandaleux profits », d'autant plus que suite aux recommandations d'épidémiologie, de virologues, de statisticiens, l'Etat Français n'a fait qu'appliquer les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé en vue d'une pandémie dont, à priori, on suspectait la possibilité d'une extrême dangerosité.

Il faut savoir que la mortalité pour la grippe saisonnière est de 0,1 pour 1000 et là on pensait que cela pouvait monter jusqu'à 0,3 pour 1000, heureusement que cela n'a pas été le cas. Nous n'avons qu'à nous en féliciter.

Pour en revenir à Antibes, toutes les dépenses engagées par notre Commune dans le cadre de cette campagne seront remboursées par la Préfecture pour un montant de 42 942,30 € qui concerne la mise à disposition d'agents communaux sur leur temps de travail, les frais de fonctionnement inhérents à ces deux centres (lignes téléphoniques, bureautique, photocopies, petite restauration,...) et la mise à disposition des espaces.

En outre, les agents qui ont travaillé hors temps de travail (RTT, Congés, au-delà de leurs heures de travail, week-end) ont déjà été indemnisés directement par la Préfecture.

Ce dispositif a permis sur notre Commune la vaccination de **5.790** personnes pour le Centre Maison des Associations et de **6.322** pour le Centre Croix Rouge soit un total de **12.112** personnes vaccinées, ce qui représente un coût de 3,5 € par personne vaccinée.

En ce qui concerne la pratique d'une ou de deux injections, faisant partie moi-même du Groupement d'Observatoire régional de la grippe, on s'est rendu compte qu'avec une seule vaccination les taux d'anticorps étaient suffisants pour protéger les gens qui avaient été vaccinés.

Monsieur le Maire : je sais qu'il y a un débat là-dessus et j'ai d'ailleurs été auditionné par la Commission d'Enquête au titre de la Présidence de la Fédération hospitalière sur la gestion de la grippe.

Tout le monde le sait on a été dans une politique du pire qui a été prônée par l'OMS et les deux caractéristiques de cette grippe c'était qu'elle avait une forte contagiosité et qu'elle tuait de manière inopinée sans qu'on ait une explication particulière des sujets jeunes et des femmes enceintes, prioritairement. Cela contrairement à la grippe saisonnière qui, d'habitude, frappe plutôt en taux de mortalité les personnes en insuffisance respiratoire ou cardiaque, ou les personnes âgées. La meilleure preuve c'est qu'il n'y a pas eu une hospitalisation du médico-social vers le médical, c'est-à-dire aucune réanimation de personnes âgées en EHPAD vers les hôpitaux.

La mortalité finalement a été moindre que prévue et la vaccination a rencontré les aléas qu'on a connus, On est parti sur deux vaccinations, on a fini par en faire une, il y a eu la polémique sur l'adjuvant, les gens ne voulaient pas l'adjuvant, ils ont attendu pour ne pas l'avoir alors qu'il ne comportait aucun autre risque supplémentaire que les adjuvants utilisés pour les vaccins contre la grippe. Vous avez donc vécu cela tout comme moi. La question était de savoir : comment allons nous indemniser les personnes ? Comme l'a dit Patrick DULBECCO, en tout cas pour la Ville d'Antibes, j'ai bien entendu que certaines villes attendaient des remboursements, ce que j'ai entendu aussi, c'est que certaines villes ont fait des états des lieux qui n'étaient pas d'une grande précision.

Il y a donc une indemnité forfaitaire pour les locaux, une indemnité pour les flux comme l'a expliqué Patrick, ensuite il y a une indemnité directement versée pour les heures supplémentaires effectuées par les agents en dehors de leurs horaires et l'indemnité qui est donné à la Ville au titre de la mise à disposition de personnel pendant son temps de travail.

Effectivement un certain nombre de cadres ont effectué des heures qui sont remboursées et qui, si j'allais au bout de mon raisonnement, le cadre a fait son travail à la ville et il a fait son travail au centre. C'est donc plutôt un bénéfice pour la Ville d'avoir eu une partie du salaire de ces cadres remboursée par la Préfecture dans la mesure où le temps de travail d'un cadre n'est pas obligatoirement comptabilisé de manière extrêmement précise.

En tout cas sur les chiffres qui sont donnés, il n'y a pas de perte de la part de la Ville d'Antibes quand aux moyens mis à disposition pour effectuer la vaccination.

Nous tenons également à votre disposition trois tableaux correspondants aux dépenses engagées par notre Commune dans le cadre du dispositif H1N1 et transmis à la Préfecture pour remboursement.

Nous passons maintenant à la question débat du GROUPE PS et les VERTS

GROUPE « PS ET LES VERTS »

Question	Avec débat
Rubrique	DOMAINE PUBLIC MARITIME - BANDE LITTORALE - LIBRE USAGE DES PLAGES

Monsieur AUBRY : *Monsieur le Maire, le chapitre 2 « Des plages » de la loi littoral du 3 janvier 1986 précise :*

« L'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages

Les concessions de plage [.....] préservent la libre circulation sur la plage et le libre usage par le public d'un espace d'une largeur significative tout le long de la mer.

Tout contrat de concession doit déterminer la largeur de cet espace en tenant compte des caractéristiques des lieux. »

Le cahier des charges particulier à l'occupation du domaine public maritime actuel précise que :

« Chaque parcelle pourra être délimitée perpendiculairement à la mer par des clôtures légères et à claire-voie, modèle bois, couleur blanche ou bleue dont la hauteur maximale ne devra pas dépasser 1 mètre. Ces clôtures ne devront en aucune manière entraver le libre passage le long du rivage, d'une largeur de 4 mètres.

Il est rappelé que seul le stationnement du public est subordonné à l'utilisation payante du matériel balnéaire, étant précisé que le droit de passage le long du rivage ainsi que le libre accès du public au rivage, doivent être garantis, maintenus et assurés en tout temps. »

Cette rédaction est contraire à la loi qui précise « le libre usage par le public »

Que comptez-vous faire, Monsieur le Maire, pour faire respecter la loi ?

Nous profitons de cette question pour vous rappeler que le sentier piéton du cap se heurte toujours à une propriété municipale, la Villa Eilenroc, et que nous demandons le prolongement de ce sentier conformément à la loi.

Monsieur le Maire : la question est un peu paradoxale, « Que comptez vous faire pour faire appliquer la loi ? » On fait appliquer la loi. Cela ne veut pas dire parce qu'il y a des excès de vitesse dans une ville que la police ne fait pas respecter les dépassements de vitesse et cela ne veut pas dire parce qu'il a une infraction à la loi qu'elle n'est pas relevée et sanctionnée.

S'agissant des plages, nous connaissons parfaitement la réglementation applicable, principalement issue du Code de l'Environnement, en vertu de laquelle non seulement l'accès des piétons aux plages est libre, l'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages mais les concessions de plage préservent la libre circulation sur la plage et le libre usage par le public d'un espace d'une largeur significative tout le long de la mer. Le significatif aboutit à 4 mètres et chacun vient s'amuser à compter si c'est 4 mètres à partir de la vague qui vient d'arriver ou à partir de la vague qui vient de se retirer.

Je passe sur le détail pour dire que sur le plan fondamental on ne peut être que d'accord avec le Code et de toute façon même si on n'est pas d'accord on est obligés de l'appliquer, nous le savons d'autant mieux, que nous la faisons respecter au quotidien, vous avez vu d'ailleurs que l'année dernière nous avons à plusieurs reprises sanctionné un certain nombre d'activités privées qui sont dans le cadre de la délégation de service public dont je rappelle que c'est la Ville d'Antibes qui, sur le plan national, l'a initialisée sur les plages et qu'antérieurement on ne faisait pas délégation au privé par des délégations de service public mais par des simples octrois de concession qui étaient donnés intuitu personae

On connaît donc la réglementation et on l'a un peu sur le plan de la jurisprudence mise en place. Nous ne sommes pas les seuls à le dire pour autant, puisque la Chambre régionale des Comptes a relevé que le comportement que nous avons eu sur la gestion de nos plages était exemplaire et qu'elle reconnaissait par la même occasion, ce que nous disons depuis longtemps, que l'activité des plages dite « privée » en délégation de service public sur le territoire avait un intérêt d'attractivité touristique. Ce n'est donc pas la loi du tout ou rien, ce n'est pas toute la plage pour les usages, c'est simplement de dire il y a un équilibre entre l'un et l'autre, l'activité privée et le libre passage.

Conscient que les terres qui bordent les mers génèrent en tous lieux et en tout temps des conflits d'usage difficiles à résoudre mais que la Ville d'Antibes veille à apaiser, nous avons vécu l'an dernier le glorieux conflit entre les hôteliers restaurateurs de l'intérieur et les restaurateurs plagistes de l'extérieur, nous essayons de faire en sorte que les espaces publics des plages soient ouverts à l'ensemble du public.

Mais dans cette optique d'ailleurs, je pense qu'il est temps maintenant, lorsque l'on aura fait l'appel d'offres sur la zone de plages entre Golfe Juan et Juan les Pins, dans laquelle j'ai dit clairement et je l'ai dit devant les plagistes, il n'y a pas de double langage de ma part, qu'il devait y avoir plus d'espaces réservés au public et que dans cette optique là je pense aussi que l'on devrait augmenter le nombre de plages municipales telles qu'elles sont gérées comme à la Garoupe. Là aussi paradoxalement sur une plage gérée en public à la Garoupe on est venu nous dire et mesurer que l'espace public de la gestion municipale de cette plage ne laissait pas exactement les 4 mètres ! Cela veut dire aussi que de temps en temps il faut aussi balayer devant sa porte et se rendre compte qu'il est toujours difficile d'appliquer la réglementation au pied de la lettre et nous essayons plutôt de la respecter dans l'esprit.

D'ailleurs, pour nous les plages ce n'est pas uniquement un élément de concession et la bande des 4 mètres, pour nous l'utilisation de la plage c'est l'utilisation de la plage par tous les publics, et de faire en sorte que chacun y ait accès et aujourd'hui il y a des endroits où il y a un certain nombre de difficultés nous le reconnaissons. C'est la raison pour laquelle que ce soit pour la jeunesse, les personnes en situation de handicap, la qualité des eaux à laquelle on arrive, le problème des plages vous le savez Monsieur AUBRY vous qui êtes un fervent défenseur de l'écologie, ne se limite pas au fait de savoir si sur 4 mètres on peut se promener ou pas.

Je voulais sur ce sujet juste laisser la parole très rapidement à Patrick DULBECCO, Suzanne TROTOBAS et à Eric PAUGET pour dire juste très brièvement que l'usage du public des plages c'est une préoccupation de la Municipalité d'Antibes.

Monsieur DULBECCO : Monsieur le Maire, en dehors de l'accessibilité débattue par vous-même il est important de rappeler que les établissements balnéaires participent à l'économie et l'accueil touristique de notre Commune. Leur implantation sur la fragile bande littorale et la raison même de leur activité les met au cœur des problématiques de protection du rivage et de la mer : qualité des eaux, gestion du trait de côte, maintien de la biodiversité marine, propreté des plages.

Cette démarche de Développement Durable et donc de qualité pour notre cité représente un volet important dans les sous traités de concession des plages, développé par Antibes et validé par les Services Préfectoraux notamment en matière de démontabilité des constructions et ouvrages installés sur le domaine public maritime, de lutte contre l'érosion marine, de nettoyage des plages à la charge du délégataire, de surveillance et suivi des dispositifs d'assainissement, de lutte contre les nuisances sonores, de surveillance des zones de baignade.

Je souhaite également souligner qu'Antibes est la première ville du Département des Alpes-Maritimes à avoir obtenu la Certification du Dispositif de Gestion des Eaux de Baignade, démarche qualité qui récompense tous les efforts réalisés par la Commune pour la préservation de son littoral que ce soit en matière de lutte contre les pollutions ou d'assainissement,

En outre, Antibes vient une nouvelle fois d'obtenir le label européen « Pavillon bleu » et reste la Commune de France ayant le plus de sites labellisés « Pavillon Bleu », ce Label prenant en compte la qualité des eaux mais aussi les conditions d'accueil du public dans une démarche de développement durable (handiplages, animations sur l'environnement marin, information du public, propreté des plages etc.).

Monsieur PAUGET: Monsieur le Maire je voudrais juste rappeler qu'à travers un certain nombre de dispositifs qui sont mis en œuvre par le Service Jeunesse comme par le Service des Sports, ce sont plusieurs enfants et jeunes de la ville d'Antibes qui, chaque été, ont accès à notre littoral et je vais vous donner quelques chiffres pour illustrer ces propos :

- dans le cadre des centres de loisirs c'est-à-dire la tranche d'âge de 3½ à 12 ans, ce sont plus de 1000 enfants en juillet et près de 700 au mois d'août qui se rendent à la Salis et à la plage du Ponteil, par petits groupes ;

- sur la tranche d'âge des 16 à 17 ans ce sont en moyenne 160 ado qui fréquentent le CLJ Plages à Juan les Pins et dans le cadre des stages multisports gérés par le Service des Sports ce sont près de 500 enfants qui peuvent avoir accès à la base de voile du Pont Dulys, tout au long de l'été, sur juillet août.

Madame TROTOBAS : sur la question des plages, je souhaite faire part, en dehors de la seule problématique de la libre circulation, des actions menées par la Municipalité en termes de handicap.

A cet égard, deux plages, celles du Ponteil et de la Salis, sont spécialement aménagées pour permettre aux personnes handicapées de profiter pleinement des plaisirs de la baignade.

Ainsi, les personnes à mobilité réduite sont accueillies par une équipe d'handiplagistes qui met à leur disposition des fauteuils amphibies, Tiralo et Hippocampe, roulant sur le sable et flottant sur l'eau.

L'Audioplage (au Ponteil), dispositif de balisage sonore en mer, donne, lui, accès aux personnes déficientes visuelles à la baignade en toute autonomie et dans des conditions optimales de sécurité grâce à un bracelet émetteur. Rappelons qu'en juillet 2008, la politique menée par la Ville dans ce domaine lui a valu l'obtention du label national "Tourisme et Handicaps".

Je souligne que la fréquentation est toujours en augmentation.
Des prestations gratuites et sans rendez-vous, du 18 juin au 13 septembre, 7jours/7 de 9h30 à 18h30.
Je voudrais également souligner dans ce domaine l'action du CCAS mais peut-être que Jacques GENTE a quelque chose à dire.

Monsieur GENTE : Effectivement ces plages sont gérées par le CCAS, on a constaté une augmentation de pratiquement 46 % de fréquentation entre 2008 et 2009 et nous nous attachons donc à améliorer la qualité des prestations et du matériel, pour cette année encore, en mettant en adéquation le nombre d'handiplagistes avec les personnes qui viennent fréquenter la plage et d'un point de vue plus général aux personnes qui sont en situation de handicap. La Ville développe des actions, notamment le deuxième Forum Emploi-Handicap qui va avoir lieu au mois de novembre et dans le cadre de la prévention et de l'animation, des activités, notamment informatique, ludique, cognitive, qui seront spécialement réservées aux personnes en situation de handicap.

Monsieur AUBRY : Je ne pense pas là avoir vraiment la réponse à ma question qui était précisément sur la bande littorale devant les plages en DSP, vous me parlez d'autres plages, les plages publiques, moi je voudrais savoir que faisons nous ici à Antibes lorsqu'il y a des plagistes qui mettent des barrières physiques qui vont directement dans l'eau ? C'est-à-dire qu'on est très très loin des 4 mètres, à la rigueur on a 4 cm c'est déjà cela. Il faudrait vraiment, au lieu de parler d'autre chose, de ce qui va bien, faire quelque chose pour que non seulement il y ait un droit de passage qui n'est pas respecté actuellement mais également un droit d'usage.

Par ailleurs, je voudrais savoir ce que la Commune va faire pour le sentier du Cap au niveau de la Villa Eilenroc.

Monsieur le Maire : alors sur la première question je vais vous répondre avec beaucoup de franchise, on a procédé à quatre contrôles pendant les mois de juillet et d'août, un tous les 15 jours, pour contrôler l'espace des 4 mètres, avec la Police Nationale et la Police Municipale. Je vous dis très sincèrement que je ne vais pas les envoyer tous les matins pour mesurer s'il y a 4 mètres ou 3 m,80. Chaque fois que je rencontrerai une infraction je la sanctionnerai mais très honnêtement sur Juan les Pins au mois d'août je crois que la Police a autre chose à faire que de calculer si la terrasse du plagiste est un peu plus large ou moins large et on a quelques petits problèmes de sécurité et de vie ensemble qui me paraissent plus importants ou tout au moins aussi importants.

C'est la raison pour laquelle vous avez l'impression qu'on a répondu à côté ce qui n'est pas le cas, moi je pense que l'histoire de la bande des 4 mètres est une fixette qui n'a pas une grande valeur.

Ce qui a une valeur et que je comprends, c'est lorsqu'une personne est à Juan les Pins et souhaite accéder à une plage publique et savoir par où et on va donc lui fournir des plages publiques, ça c'est une réponse. Par contre dire, là au bout, il faut que l'agent ait un double décimètre et qu'il mesure pour voir si la personne peut passer, on va contrôler le plagiste 4 fois dans la saison, une fois tous les 15 jours, de manière inopinée et on sanctionnera lourdement les contrevenants, je n'en ferai pas plus car je n'ai pas les moyens de mettre de la Police Nationale et de la Police Municipale sur ce sujet.

Enfin, si Eric Pauget, Suzanne Trotobas, Jacques Gente et Patrick Dulbecco répondent de cette façon c'est parce que dans mon idée il est plus important d'avoir accès à une plage publique que de passer de façon systématique sur la bande publique devant une plage donnée en concession DSP. On diverge vous et moi, vous vous êtes attaché à dire « et l'espace » ?

Et puis pour le littoral de la Ville d'Antibes Eilenroc, vous la connaissez la villa Eilenroc ? Un jour il y a une association qui s'est réunie et puis il ya un monsieur qui est allé se promener, il faisait un peu nuit, et puis peut être qu'il n'était pas tout en fait en état de voir ce qui se passait devant ses yeux et il est tombé. Aujourd'hui la ville est attaquée, parce qu'on lui reproche de ne pas avoir sécurisé avec des barrières partout.

D'un côté j'entends bien ceux qui disent il faut laisser le libre accès et faire passer et puis d'un autre côté il y a des gens qui disent vous allez mettre des barrières qui permettent la sécurité et comme par hasard la Commission des Sites continue à ne pas se prononcer pas parce qu'elle ne veut pas les barrières et souhaite conserver le libre accès.

Moi j'essaie de faire en sorte que les choses soient compatibles les unes avec les autres, pourquoi on interdit l'accès à la villa Eilenroc, sauf de manière compartimentée, pendant le mois de juillet et le mois d'août ? Tout simplement parce que si un promeneur jette une cigarette à l'intérieur il y a l'ensemble des 13 ha qui brûlent et que dans ces conditions là, c'est par mesure de précaution. Vous comprendrez bien que je ne peux pas mettre une personne derrière chaque arbre et un agent derrière chaque personne qui se ballade !

Et il y a quand même trois personnes qui, des côtes du Cap d'Antibes, sont parties à la mer, des personnes jeunes, parfois plus âgées, qui sont allées à cet endroit, dans des conditions qui étaient probablement dangereuses, malgré les panneaux mis à l'entrée pour expliquer, et à chaque fois que je m'y promène et c'est souvent, je vois qu'il y a un certain nombre de personnes qui se mettent en danger.

Le rôle d'un Maire c'est donc la sécurité et la tranquillité publique mais en même temps le libre accès au domaine public, j'essaie de rendre compatible les deux. Aujourd'hui l'Etat a débloqué 110.000 € pour l'ouverture de la prolongation du chemin du Cap d'Antibes, il y a une proposition qui est faite par la Ville pour ne pas qu'on pénètre à l'intérieur de l'espace et de la villa, pour qu'il n'y ait pas de risques et en même temps trouver les mesures de protection pour que les gens ne tombent pas et ne se retournent pas après contre la Ville d'Antibes en disant : « vous voyez bien que ce n'était pas sécurisé ». On ne peut pas mettre des filets de sécurité tout le long, on m'a proposé cela sur les remparts, il y a des gens qui sont tombés des remparts, on a mis des logos sur des panneaux, on a expliqué que c'était dangereux de se mettre sur les remparts, etc. il se trouve que les choses peuvent arriver.

Pour autant qu'est ce que j'ai comme choix ? J'interdis l'accès ? Je permets l'accès ? Je mets des barrières ? Quel type de barrières faut-il mettre est ce que ce sont des justaucorps de 1m 10 comme on met au Fort Carré ou bien des protections plus importantes compte tenu de l'étroitesse du sentier ?

Après, je suis plutôt content quand je vais faire le sentier des contrebandiers en famille et que je reviens par la villa Eilenroc et le fait de la traverser ne me pose pas un problème majeur, la preuve c'est qu'on a ouvert l'olivieraie et la roseraie.

Je comprends vous êtes un militant de la cause mais en même temps le militant de la cause des 4 mètres et le militant de la cause du sentier à tout prix doit se rendre compte aussi que peut-être il y a d'autres façons de rendre l'espace aux habitants et que ce qu'on a fait avec l'Etat sur le sentier des Contrebandiers dans les dix dernières années est quand même un élément un peu positif par rapport à la situation telle qu'elle était avant.

La preuve c'est qu'à peine il y a un rayon de soleil, vous vous baladez sur l'espace, finalement il va falloir un sens giratoire et des ronds points parce qu'il y a de temps en temps tellement de monde qu'on a quelques difficultés à se trouver sur l'espace !

Voilà, donc je suis ouvert à tout cela, je suis ouvert à l'idée qu'on continue à avoir un sentier piétonnier, je veux sanctionner les infractions, je ne veux pas en faire une obsession de la Police Nationale et de la Police Municipale. Mais on peut diverger là-dessus aussi !

On passe maintenant à la question sans débat sur l'information des élus posée par le Groupe PS et les VERTS

GROUPE « PS ET LES VERTS »

Question	Sans débat
Rubrique	INFORMATION DES ELUS

Madame MURATORE : *Monsieur le Maire, le Conseil municipal a voté un audit sur les contrats concernant la DSP Distribution de l'eau potable et l'usine de traitement des eaux usées.*

Le calendrier, qui nous a été remis, prévoit la remise du rapport d'audit au mois de Mars 2010.

A ce jour, jeudi 20 mai 2010, date limite d'envoi des questions pour ce Conseil, nous n'avons été destinataires d'aucune information sur ces audits.

De même, l'audit des services municipaux qui a débuté le 23 novembre 2009 dont les trois premières phases :

- bilan diagnostic fin février 2010 ;
- propositions et recommandations stratégiques fin mars 2010 ;
- aide à la décision fin avril 2010.

sont achevées à ce jour et pour lequel nous n'avons à ce jour reçu aucune communication pouvant nous permettre éventuellement d'aider à la rédaction de scénarii.

Nous rapprochons ce constat du fait, par exemple, que les cahiers des charges des DSP ne nous sont communiqués qu'une fois bouclés et ce, bien après le vote initial en conseil municipal.

Elus par une part non négligeable de la population antiboise, nous nous devons de l'informer et de plus, la loi stipule «les élus ont le droit d'être informés de tout ce qui touche aux affaires de la commune dans les conditions leur permettant de remplir normalement leur mandat ».

Pour des raisons de communication, vous souhaitez une opposition constructive et constatons, nous qui le souhaitons aussi, que la pratique nous l'interdit.

Que comptez-vous faire, Monsieur le Maire, pour que les conseillers municipaux du groupe PS – Les Verts soient informés en amont des décisions finales de manière à jouer pleinement leur rôle et que l'expression « opposition constructive » ne soit pas qu'un slogan de communication.

Monsieur le Maire : en terme de communication il y a meilleur que moi et en matière de slogan probablement aussi, en terme de transparence, il faut que chacun comprenne qu'il y a des règles et en particulier lorsqu'elles s'appliquent à la concurrence. Pour rappeler la loi Sapin sur les délégations de service public, cela s'appelle : transparence- concurrence.

Le fait que l'élaboration d'un cahier des charges oriente dans un sens ou dans un autre , le fait que le type d'élaboration du cahier des charges transpire à l'extérieur et fasse en sorte parce qu'il est ouvert à l'ensemble des élus, à l'opposition comme à la majorité, pose évidemment un problème lorsqu'on se trouve devant un Tribunal. Or, vous le savez, aujourd'hui, la plupart des marchés sont attaqués, le dernier en date est attaqué parce que les prix sont trop bas, par celui qui a un prix beaucoup plus élevé. Donc jusqu'à présent celui qui faisait une offre basse, contestait le fait qu'on ait choisi celui avec une offre plus importante financièrement, maintenant c'est le contraire.

C'est un élément important et si les décisions sont prises par les élus et que par les élus, et en particulier en Commission d'Appel d'Offres, je vous rappelle que je n'interviens jamais et que j'applique strictement les décisions de la Commission d'Appel d'Offres, il appartient aux fonctionnaires territoriaux, de par leurs statuts et de par leurs obligations, de participer à la conception et à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées.

Si demain on fait un appel d'offres sur l'assainissement, l'eau, etc. c'est quelque chose qui est extrêmement complexe, et donc ce ne sera pas élaboré par les élus, cela sera élaboré sur des orientations que nous pouvons donner ensemble, les clauses sociales, environnementales, etc. c'est quelque chose qui peut être une volonté politique mais le cahier des charges lui-même doit règlementairement être élaboré par les fonctionnaires territoriaux.

Les membres du Conseil municipal ont le droit, dans le cadre de leur fonction, d'être informés des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération et sur ce point il n'y a aucun problème et j'ai toujours privilégié l'idée, même avec un Conseil de Développement, même avec des Conseils de Quartier, et même avec la Presse, de faire en sorte que dans la mesure du possible ce soit toujours les élus dans leur ensemble qui soient informés les premiers des décisions qui vont être prises.

Je ne joue pas la communication et le scoop, je vous amène la preuve, l'Atelier national va venir je ne souhaite pas qu'il vienne uniquement devant le Maire, ce qui serait possible : C'est une commande directe de l'Etat pour la Ville d'Antibes et je veux qu'ils présentent les choses devant l'ensemble des élus et devant la Presse. Sur ce plan là, ne pas envisager qu'on puisse changer les organisations, les élus participent aux commissions, elles sont ouvertes à tous les groupes d'opposition et même quand on ne fait pas partie d'une commission, on peut y assister pour écouter quelque chose qui intéresse.

Je crois que l'Administration n'a de rétention d'aucun document, je me suis quand même laissé dire ici dans ce conseil par l'opposition que s'il y avait au moins quelque chose qu'on ne pouvait pas nous reprocher c'est que les services municipaux fournissent l'ensemble des documents qui leur étaient réclamés et que par exemple pour le budget, la séance est ouverte à l'ensemble du Conseil municipal et de l'opposition et que les services des Finances donnent les explications à toute personne qui les demande.

En même temps ils ont droit, comme tous les citoyens, aux documents administratifs et vous les avez eus. J'ai ainsi répondu à l'ensemble de vos demandes formulées depuis le début du mandat.

➤ Vous avez de votre côté toujours été conviée aux Commissions municipales auxquelles vous avez participé – et je vous en félicite - à hauteur de 80 % ;

➤ Chaque séance de Conseil municipal est précédée d'une présentation des actions décidées au sein de la CASA, ce qui est une information et si demain vous demandez à être informée sur tel élément de la CASA qui vous intéresse particulièrement et qui n'a pas été évoqué, on l'évoquera et je vous ferai remarquer qu'à la fin de chaque présentation concernant la CASA je m'ouvre au Conseil et je dis est-ce qu'il y a des questions à poser ?

Je passe sur le fait que la Commune d'Antibes a ouvert la Communauté d'Agglomération à l'opposition et elle n'y était pas contrainte et c'est donc aussi une preuve de volonté et de transparence, sinon de participation.

➤ Vous bénéficiez trois fois par an d'une séance de questions orales et si vous voulez qu'on en fasse quatre fois par an, on le fera et si vous me posez une question précise lors d'une question orale, je répondrai de manière aussi précise que possible.

➤ S'agissant de l'eau, l'audit fait actuellement l'objet d'une présentation en Comité de Pilotage dont la finalité est d'aider au choix du futur mode de gestion.

➤ Il en va de même de la gestion des eaux usées, dont je n'ai pas vu l'audit, parce que je ne vais pas voir les choses en cours, j'attends qu'elles soient totalement élaborées pour qu'on me les présente dans leur totalité ce que nous verrons ensemble quand elles seront présentées. Je vous l'ai déjà dit, je n'ai pas fait ma religion sur le fait de dire l'eau elle est concédée ou non concédée et sur ce plan là je resterai d'un extrême pragmatisme, qu'est ce que c'est le plus intéressant dans l'intérêt de la Commune.

➤ Quant à l'audit des services municipaux, la situation est un peu différente, c'est une phase de diagnostic de l'audit qui vient de faire l'objet d'une présentation en Comité de Pilotage et qui doit déboucher sur l'élaboration de recommandations, puis d'un plan d'actions. En temps voulu vous serez naturellement destinataires de son contenu, mais vous comprenez qu'un audit c'est une interrogation de l'ensemble des DGA, du Directeur et de l'ensemble des Directions. Ce ne serait pas très courtois et très élégant que nous venions donner ici, étape par étape, les éléments d'interrogations de l'audit qui stigmatiseraient tel service ou tel autre pour que nous venions après dire : « et bien finalement lorsqu'on a fouillé on s'est rendu compte que »..

Je vous rappelle à ce sujet qu'initialement, l'audit fait un calcul et la Chambre régionale des Comptes dit finalement la Ville d'Antibes a un absentéisme deux fois plus élevés que le reste de la Fonction publique sauf que lorsque l'on compare la Ville d'Antibes aux villes de même strate de France, nous sommes exactement à 0,5 points près dans les mêmes épures.

Donc si on avait donné la première phase, on aurait stigmatisé l'ensemble des employés municipaux qui ne le méritaient pas et regardez comment se passe une enquête transparente comme la Chambre régionale des Comptes qui oblige la collectivité à porter devant le Conseil municipal l'ensemble de ce qu'elle a constaté au cours de son audit mais qui interdit de diffuser une quelconque information sur ses conclusions provisoires tant que les conclusions définitives ne sont pas abouties.

C'est la raison pour laquelle il me semble que le devoir c'est de présenter à l'ensemble des élus, les conclusions des audits mais lorsqu'elles sont terminées et non quand elles sont en cours. L'audit c'est quelque chose qui complète lorsqu'il s'adresse au personnel et cela ne se mécanise pas en disant il y a deux agents de plus ici et trois agents de moins là.

Dans ce cadre, moi je continue à m'engager à faire en sorte que l'ensemble des partenaires soient informés, que les élus soient prioritairement informés mais il y a d'autres instances, que dirait la représentation syndicale si je me mettais à vous apporter des informations que je dois leur apporter prioritairement dans le cadre d'un CTP ou dans le cadre d'une organisation ou d'une nouvelle organisation de la ville ? Donc il me paraît logique que dans le cadre d'un audit on discute avec l'ensemble des personnes qui en ont la responsabilité, qu'on aille discuter avec les syndicats pour voir quelle stratégie et qu'on vienne vous présenter les résultats de l'audit et des orientations que l'on prend.

Ne croyez donc pas que j'ai envie de cacher quoi que ce soit ! J'ai envie de cacher effectivement aux partenaires privés qui sont en concurrence tous les éléments qui peuvent éviter la concurrence ou la transparence et j'ai envie de respecter, autant faire se peut, l'intégrité des gens qui travaillent dans le service public et de vous remettre un rapport qui n'est pas un rapport parcellaire et qui peut stigmatiser telle ou telle personne alors que finalement, en conclusion, on aura discuté avec les partenaires sociaux et on aura trouvé des solutions qui, je l'espère, seront apaisantes.

Voilà j'espère avoir répondu à votre demande, en tout cas n'hésitez pas à vous adresser à nous pour avoir les informations nécessaires, elles ne sont peut-être pas dans le temps que vous souhaitez mais elles sont toutes à votre disposition.

Mes chers collègues, merci, je crois qu'on a trouvé le bon usage des questions orales, si vous souhaitez qu'elles soient améliorées sous une forme ou une autre, n'hésitez pas à en parler et je suis à votre disposition pour éventuellement en modifier l'organisation.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 25 juin 2010, présentation de l'Atelier national le 21 juin.

Le Secrétaire Auxiliaire de Séance,
Directeur général des Services,



Stéphane PINTRE

Le Secrétaire de Séance,



Jonathan GENSBURGER

